

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 09 décembre 2009

Président : M. Pierre-André SPAHN
Secrétaire : Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs : M. Christian BECHERRAZ
Mme Maja LIEW
Huissier : M. Jacques PITTET

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués, ce mercredi 09 décembre 2009 à 18h00, en le Casino Barrière de Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2009.
2. Prestation de serment de trois conseillères ou conseillers, en remplacement de :
 - 2.1. M. Gérald Perréaz (soc), démissionnaire ;
 - 2.2. Mme Zita Ceretti (udc), démissionnaire, **sera remplacée lors du prochain Conseil ;**
 - 2.3. M. Denis Michel (soc), démissionnaire.
3. Nomination :
 - 3.1. d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de M. Christian Allenbach (Verts), démissionnaire ;
4. Communications du Bureau, notamment sur la composition des commissions :
 - 4.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP et de la salle de concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire » (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 16 décembre 2009 à 20 h. 30) ;

- 4.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz à *considérer comme un postulat* « Hôtel de Ville communal dans le futur ex-hôpital de Montreux, sur la parcelle Held, à Clarens ou encore ailleurs : donnons-nous les moyens d'une étude comparative des divers lieux actuellement possibles » (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 6 janvier 2010 à 18 h. 00) ;
- 4.3. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la proposition de M. Daniel Manzini de modification du règlement communal visant à interdire à la municipalité toute possibilité de financement de campagne de propagande en relation avec des votations populaires (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 13 janvier 2010 à 18 h. 00) ;
- 4.4. chargée d'étudier le préavis à *déposer par la VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCom* sur la constitution d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle No 7538, à la Foge, en faveur de la société Giovanna Holding SA pour la construction d'ateliers d'exploitation (36/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 11 janvier 2010 à 19 h. 30).

5. Correspondance.

6. Communication de la Municipalité.

7. Motions, postulats et interpellations déposés.

8. Rapports des commissions :

- 8.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat Mme Irina Gote « Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held » ;
- 8.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Michel Bongard à *considérer comme un postulat* « Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social » ;
- 8.3. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Jocelyne Bouquet à *considérer comme un postulat* « Pour regrouper certains services de l'administration communale et créer un pôle socioculturel : achetons la parcelle 142 « ancienne menuiserie Held » ;

Note : Ces 3 propositions ont été étudiées par une même commission ad hoc, vu l'unicité de leur matière (rapp. : M. Michel Zulauf) ;

- 8.4. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama (rap. : M. Patrick Aubort) ;

- 8.5. sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et la réponse à la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale » (16/2009) (rapp. : M. Patrick Haari) ;
 - 8.6. en réponse au postulat de M. Caleb Walther intitulé : « Résidences secondaires et lits froids dans notre commune : État des lieux et pistes d'avenir » (26/2009) (rapp. : M. Pierre Rochat) ;
 - 8.7. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. José Jorge « Pour une prise en charge hors-murs des jeunes en rupture sur la Commune de Montreux » (rapp. : M. Salvatore Giannone) ;
 - 8.8. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Jocelyne Bouquet à *considérer comme un postulat* « Pour sauver la ferme du Port à Clarens, achetons-là et réalisons un centre de rencontre pour les jeunes et les aînés ainsi qu'un "Marché à la ferme" » (rapp. : M. Emmanuel Gétaz) ;
 - 8.9. sur le projet budget 2010 du Fonds culturel Riviera (27/2009) (rapp. : M. Yves Cornaro) ;
 - 8.10. sur le contrat de parc liant la Commune de Montreux à l'Association du Parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut (28/2009) (rapp. : M. Olivier Gfeller) ;
 - 8.11. sur le projet de budget ordinaire communal pour 2010 (29/2009) (rapp. : M. Grégoire Furrer) ;
 - 8.12. sur le projet budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (30/2009) (rapp. : M. Denis Golaz) ;
 - 8.13. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'533'000.00 pour financer l'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez3 », située sur le territoire de la Commune de Noville (31/2009) (rapp. : M. Patrick Aubort) ;
 - 8.14. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 343'000.00 pour couvrir les frais liés à la réalisation de la 1^{ère} étape des travaux d'assainissement de la Baye de Clarens en zone urbaine (32/2009) (rapp. : M. Olivier Gfeller).
9. Préavis de la Municipalité :
- 9.1. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 8'994'000.00 pour l'étude et la construction de deux terrains de football en gazon synthétique, de vestiaires et d'une buvette sur le site de la Tronchenaz à Villeneuve (34/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 11 janvier 2010 à 18 h. 00)

- 9.2. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'383'000.00 pour couvrir les frais liés à la requalification de l'espace public, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux et le renouvellement de l'arborisation des avenues Eugène-Rambert et de Belmont à Clarens/Montreux (tronçon compris entre le chemin de Clarenjoux et le carrefour avec la rue de l'Ancien-Stand) (35/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 5 janvier 2010 à 18 h. 00).
10. Rapport-préavis de la Municipalité :
- 10.1. relatif à l'achat, pour le prix de Fr. 4'000'000.- à la Banque Cantonale Vaudoise SA (BCV) des parcelles 142 et 2851, dites « ex-Held » et à la demande d'un crédit d'études de Fr. 400'000.- et réponse à la motion transformée en postulat de M. Buholzer intitulée « Sauvons le NED », à la pétition « Sauvons le NED », à la motion transformée en postulat de Mme Bouquet intitulée « Pour regrouper certains services de l'administration communale et créer un pôle socioculturel : achetons la parcelle 142 "ancienne menuiserie Held" », à la motion transformée en postulat de M. Bongard intitulée « Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social », au postulat de Mme Gote intitulé « Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held » (33/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 14 janvier 2010 à 18 h. 00).
11. Développements des motions, postulats et proposition suivants :
- 11.1. motion de M. Yanick Hess « Mise en place d'un Conseil d'établissement » ;
- 11.2. postulat Mme Irina Gote « Des actes concrets pour la mise en place du Conseil d'établissement(s) à Montreux » ;
- 11.3. postulat M. Patrick Aubort « Mise à disposition des infrastructures communales aux associations pendant les vacances scolaires ».
12. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
13. Autres objets s'il y a lieu.

Monsieur le Président Pierre-André Spahn salue la Municipalité, le secrétaire Municipal, notre secrétaire suppléante, les membres du bureau, le public très nombreux ce soir et les représentants de la presse qu'il remercie de leur présence ainsi que de relater nos débats avec exactitude et intégrité.

Il remercie les chefs de service qui nous font l'amitié de participer à nos débats et le service des parcs et jardins pour les magnifiques décorations florales disposées à l'extérieur de cette salle ainsi que sur les bureaux.

Il remercie également le Casino Barrière pour la mise à disposition de ses locaux et pour le cocktail qui suivra notre séance.

M. Jean-Claude Doriot est excusé pour cette séance.

Présences : 87 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence :

Mmes Marcelle Bruecher, Zita Ceretti, Monia Ferreira, Prisca Gaillet, MM. Thierry Cantarini, Yves Cornaro, Jean-François Gailloud, Michel Granato, Nicolas Gudet, Aurelio Mastropaolo, Pierre-Yves Nussbaum, Philippe Sonnard, Enzo Verme.

L'assemblée a été valablement convoquée, conformément à l'article 64 du règlement de notre Conseil. L'ordre du jour respecte également le règlement et si personne ne demande de modification, ce qui semble être le cas, M. le Président déclare la séance ouverte.

Il remercie l'assemblée de respecter les règles de la bienséance et du respect dans le cadre de nos débats et il implore la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Conformément à l'article 39 de notre règlement, ce dernier ainsi que le budget 2009 sont à votre disposition.

Lors du dernier Conseil communal, M. le Président avait signalé qu'il manquait des listes de plusieurs commissions, à ce jour M. Jacques Pittet n'a toujours pas reçu les listes suivantes :

- motion Spahn pour la modification du règlement communal, rapporteur M. Christophe Privet
- rapport sur le préavis 17/2009, réponse à la motion RoCHAT pour la naturalisation des étrangers, rapporteur M. Christophe Privet
- rapport 19/2009 préavis zone 30 à Clarens, rapporteur M. Caleb Walther
- rapport 20/2009 acquisition de prestations de service de la poste, rapporteur M. Jean-Michel Talon.

Il prie les personnes qui n'ont pas remis ces listes aujourd'hui de se mettre en contact avec M. Jacques Pittet afin de régulariser la situation et les en remercie.

M. le Président Pierre-André Spahn transmet les remerciements de Mme Charlotte Chevallier, secrétaire suppléante, à toutes celles et ceux qui lui ont transmis leurs interventions lors du dernier Conseil et elle vous remercie d'avance de répéter l'exercice ce soir également.

Comme chacun a pu le constater, le programme de ce soir est tellement copieux qu'il frise l'indigestion, dès lors M. le Président remercie d'avance les intervenants d'être le plus concis possible dans leurs interventions et de les faire en une seule fois afin que chacun puisse s'exprimer s'il en a envie !

M. le Président passe donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2009.

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

Page 3 et page 37, au point 9.3., il s'agit de M. Daniel Manzini et non pas de M. Daniel Manizini.

Page 8, 2^{ème} § du point 7.1., modifier la troisième phrase de cette manière : « Il faut trouver une solution pour toutes les associations qui se trouvent dans le bâtiment et ce n'est pas.... »

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté avec une abstention.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. PRESTATION DE SERMENT DE TROIS CONSEILLERES OU CONSEILLERS EN REMPLACEMENT DE :

2.1. M. Gérald Perréaz (soc), démissionnaire ;

2.2. Mme Zita Ceretti (udc), démissionnaire, sera remplacée lors du prochain Conseil ;

2.3. M. Denis Michel (soc), démissionnaire.

Les membres du bureau ont tenu séance à 17h30 ce jour et ont proclamé élu conseillers communaux M. Alain Melly (soc) en remplacement de M. Gérald Perréaz (soc) et M. Alain Imhof (soc) en remplacement de M. Denis Michel (soc). Ces élections complémentaires se sont déroulées conformément à l'article 67 de la LEDP avec le soutien d'au moins 6 signataires des listes du parti d'origine.

MM. Melly et Imhof sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

3. NOMINATION :

3.1. d'un membre de la commission de gestion, en remplacement de M. Christian Allenbach (Verts), démissionnaire ;

Au nom du groupe des Verts, M. Olivier Blanc propose la candidature de M. Stéphane Barbey.

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Stéphane Barbey est élu à mains levées, à l'unanimité, membre de la commission de gestion.

Applaudissements de l'assemblée.

4 COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS :

- 4.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Emmanuel Gétaz « Pour la pérennité des activités pour les jeunes de Montreux, du Skate Park, du CSP et de la salle de concert pour les musiques actuelles du NED, utilisons les infrastructures communales existantes pour une relocalisation temporaire » (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 16 décembre 2009 à 20 h. 30) ;**

Présidence PLR : M. Pierre Rochat

Membres : Mme Coralie Dumoulin, MM. Olivier Mark, Ludwig Lemmenmeier, Denis Golaz, Jean-Michel Talon, Ahmad Jahangiri, Emmanuel Gétaz, Salvatore Giannone.

- 4.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Emmanuel Gétaz à *considérer comme un postulat* « Hôtel de Ville communal dans le futur ex-hôpital de Montreux, sur la parcelle Held, à Clarens ou encore ailleurs : donnons-nous les moyens d'une étude comparative des divers lieux actuellement possibles » (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 6 janvier 2010 à 18 h. 00) ;**

Présidence des Verts : M. Olivier Blanc

Membres : Mme Jacqueline Pellet, MM. Lionel Winkler, Alain Borlat, Michel Granato, Henri Suppicy, Denis Golaz, Emmanuel Gétaz, Franco Meichtry.

- 4.3. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la proposition de M. Daniel Manzini de modification du règlement communal visant à interdire à la municipalité toute possibilité de financement de campagne de propagande en relation avec des votations populaires (date de la 1^{ère} séance de commission : mercredi 13 janvier 2010 à 18 h. 00) ;**

Présidence UDC : M. Franco Meichtry

Membres : MM. Michel Posternak, Yann Krebs, Michel Granato, Stéphane Barbey, Daniel Manzini, Domenico Silleri, Guillaume Wicht, Alexandre Staeger.

- 4.4 chargée d'étudier le préavis à déposer par la *VOIE DE L'URGENCE au sens de l'art. 80 RCom* sur la constitution d'un droit de superficie sur une fraction de la parcelle No 7538, à la Foge, en faveur de la société Giovanna Holding SA pour la construction d'ateliers d'exploitation (36/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 11 janvier 2010 à 19 h. 30).**

Présidence Montreux Libre : M. Christophe Privet

Membres : MM. Pierre Rochat, Patrick Aubort, Rolf Gosewinkel, Caleb Walther, Anthony Huys, André Groux, Gilbert Tille, Jean-Daniel Rochat.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu le courrier suivant :

Une lettre de M. le Municipal Jean-Claude Doriot s'excusant pour le dernier Conseil communal, lettre qui a été déposée au greffe le mercredi, et que M. le Président n'a reçu que le vendredi suivant le Conseil communal du 11 novembre 2009, raison pour laquelle il n'a pas pu en donner lecture lors de cette séance.

M. le Président en donne donc lecture.

Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} courriers sont les lettres de démissions de Mme Zita Ceretti et MM Gérald Perréaz et Denis Michel.

M. le Président en donne lecture.

Le dernier courrier émane de M. Yves Cornaro, au nom du Marché de Noël.

M. le Président en donne lecture.

Ces cinq courriers seront annexés au procès-verbal.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Les membres du Conseil ont reçu :

- **une communication concernant la pose d'un radar fixe à Glion**
- **une communication, envoyée par mail et à disposition à l'entrée de la salle, concernant le processus de fusion des communes de la Riviera**
- **une réponse à la question de M. Pierre Rochat, envoyée par mail et à disposition à l'entrée de la salle, concernant le financement de la campagne de votation contre l'initiative pour une police unique**
- **un communiqué de presse relatif à la démolition de l'immeuble de la rue de Jaman 8.**

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DEPOSES

Une question écrite, une motion, trois postulats ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

M. le Président remercie les Conseillères et les Conseillers de ne pas avoir déposé d'interpellation, vu l'ordre du jour déjà chargé et le cocktail qui va suivre.

La question écrite émane de M. Olivier Gfeller, concernant un arrêt du 26 novembre 2009 du Tribunal Cantonal qui annule la décision de la Municipalité concernant le permis de construire de la propriété des Bosquets.

La motion émane de M. Ludwig Lemmenmeier et s'intitule : « Vandalisme/violences et trafic de drogues à Montreux ».

Le premier postulat, déposé par Mme Jacqueline Pellet, a pour titre : « Pour une politique volontariste de l'accueil parascolaire (particulièrement de midi) aussi pour les écoliers des hauts de la commune ».

Le deuxième postulat, déposé par Mme Claire-Lise Gudet, s'intitule : « Par souci de cohérence et par respect pour les générations futures, interdisons l'utilisation du domaine public, du patrimoine administratif, du patrimoine financier ainsi que de ce qui peut y être assimilé pour l'installation d'antennes de téléphonie mobile ».

Le troisième postulat, déposé par M. Christophe Privet, s'intitule : « Pour une informatique performante, aux services de notre administration et de nos concitoyens ».

La motion et les postulats seront développés lors de notre prochain Conseil.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Comme il l'a été décidé lors du dernier Conseil une commission a étudié les 3 points suivants de l'ordre du jour. Par mesure de simplification, ces objets ayant les mêmes objectifs, M. le Président va ouvrir une discussion générale puis chacun des objets sera voté séparément.

- 8.1. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat Mme Irina Gote « Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held » ;**
- 8.2. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de M. Michel Bongard à *considérer comme un postulat* « Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social » ;**
- 8.3. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Jocelyne Bouquet à *considérer comme un postulat* « Pour regrouper certains services de l'administration communale et créer un pôle socioculturel : achetons la parcelle 142 « ancienne menuiserie Held » ;**

Note : Ces 3 propositions ont été étudiées par une même commission ad hoc, vu l'unicité de leur matière (rapp. : M. Michel Zulauf) ;

Chacun ayant reçu ces rapports il n'en est pas donné lecture.

M. Michel Zulauf tient à remercier M. Heinz Schoeneich pour les informations et les propositions qu'il a développées lors de cette séance de commission.

Il remercie également M. Emmanuel Gétaz qui lui a transmis des renseignements, en cours de séance, concernant les propositions d'achat par la Commune de la propriété Held. Il en sera peut-être question ce soir, lorsque sera évoqué le préavis 33/2009.

La discussion générale est ouverte sur ces trois points.

Mme Karine Chevallier donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Considérant les délibérations de la commission, ainsi que les différents points soulevés, une partie du groupe Libéral-Radical suivra la majorité de la commission et acceptera la prise en considération des 3 postulats dont il est question ici, d'autres membres restent hésitants.

Cela dit, par souci de clarté, nous tenons d'ores et déjà à souligner que, pour nous, le fait que ces prises en considération soient acceptées ne préjuge en rien du sort qui leur sera réservé au point 10.1 que nous aurons à traiter plus avant ce soir.

Je vous remercie de votre attention ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Zulauf, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions concernant le point 8.1. :

CONCLUSIONS

En conclusion, le postulat Gote a été pris en considération par 7 OUI et 1 abstention.

M. le Président passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat avec 2 avis contraires et quelques abstentions.

M. Michel Zulauf, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions concernant le point 8.2. :

CONCLUSIONS

En conclusion, le postulat Bongard a été pris en considération par 6 OUI et 2 abstentions.

M. le Président passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat avec 2 avis contraires et quelques abstentions.

M. Michel Zulauf, Président-rapporteur de la commission donne lecture des conclusions concernant le point 8.3. :

CONCLUSIONS

En conclusion, le postulat Bouquet a été pris en considération par 7 OUI et 1 abstention.

M. le Président passe au vote.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat avec 4 avis contraires et plusieurs abstentions.

8.4. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Michel Zulauf demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama (rap. : M. Patrick Aubort) ;

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Michel Zulauf rappelle que ce postulat a été déposé pour qu'il y ait une certaine clarification de la politique menée par notre Commune concernant les musées.

En effet, on a pu constater, au cours de l'été dernier, qu'il y avait des possibilités d'accueillir le Musée cantonal sur la Commune de Montreux. On a estimé par la suite que par rapport aux décisions qui avaient été prises sur le plan budgétaire, au sujet du Musée de l'Audiovisuelle, qu'il était nécessaire de clarifier les positions.

En particulier, ce qui serait souhaité, c'est qu'une réponse puisse être apportée à ce postulat en indiquant la politique menée par certaines villes, par certaines communes concernant les musées, et qui pourrait être comparée à celle de Montreux, sur le plan cantonal en premier lieu, et M. Zulauf remercie d'avance la Municipalité de la réponse qu'elle pourra apporter à ce postulat.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre ne soutiendra pas les conclusions du rapport sur le postulat de notre collègue Zulauf pour une raison simple : il nous semble inutile, voire dangereux de donner de faux espoirs aux responsables de l'Audiorama.

La collection de l'Audiorama, qui a une valeur historique indéniable, devrait rejoindre un Musée existant, ailleurs en Suisse.

La commune doit récupérer l'entier du bâtiment de Territet, de manière à pouvoir l'exploiter de manière intéressante pour la ville et ses habitants.

Si le postulat est refusé, le message et la vision d'avenir seront clairs et permettront d'avancer.

En ce qui concerne un éventuel Musée du Jazz, ou lieu permanent tel que le Montreux Jazz Café, comme le dit le rapport, il serait préférable d'aller d'abord en parler avec les principaux intéressés.

Ce postulat n'apporte donc aucun changement notable pour le Festival de Jazz et ses éventuels souhaits d'avoir une présence en continu à Montreux, présence qui, au demeurant, représenterait certainement une valeur ajoutée importante pour le tourisme de notre ville, à l'heure où Vevey annonce la naissance du Musée Chaplin et Lausanne celle du nouveau Musée des Beaux-Arts ».

M. Jean-Marc Forclaz est aussi d'avis de rejeter ce postulat, pour une raison toute simple, c'est que l'on prend l'habitude dans la commune de prendre les problèmes à l'envers. On parle de locaux pour y mettre un Musée du Jazz, alors que les besoins pour un Musée du Jazz, à sa connaissance, ne sont pas encore définis.

C'est pour cette raison que M. Forclaz ne soutiendra pas ce postulat, car on a la fâcheuse habitude de demander à la Municipalité de s'occuper de quelque chose alors que les besoins ne sont pas parfaitement définis.

M. Olivier Gfeller revient sur les considérations qui ont amené la commission à accepter la prise en considération de ce postulat c'est justement, en allant dans le même sens que M. Jean-Marc Forclaz mais en tirant d'autres conclusions. M. Forclaz dit qu'il faut d'abord savoir ce que l'on veut faire, mais c'est ce que souhaite la commission et c'est ce qui figure dans le rapport.

La commission demande une étude à la Municipalité pour que l'on puisse y voir plus clair et sortir de l'ornière par rapport au Musée de l'Audiorama. Contrairement à ce qui a été dit, il n'y a pas de message clair. Pour le moment il n'y a pas de solution pour le Musée de l'Audiorama, les choses sont peu claires pour un futur Musée du Jazz.

M. Gfeller attire l'attention sur le fait que M. Nobs, dans un discours qu'il a prononcé à l'Audiorama, a parlé de la possibilité de faire un musée conjointement, sous le même toit, soit un Musée du Jazz et un Musée de l'Audiorama. Il est simplement demandé à la Municipalité de revenir avec un projet. Ce serait dommage de manquer une occasion, tout simplement parce que certains ont une position de rejet un peu abrupt de l'avis de M. Gfeller.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Patrick Aubort, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention que la commission vous incite à accepter de prendre en considération le postulat de M. Zulauf : demandant à la Municipalité une étude visant à trouver sur le territoire communal un site susceptible d'accueillir un Musée du Jazz et le Musée de l'Audiorama.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat à une courte majorité avec quelques abstentions.

- 8.5. sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et la réponse à la motion de M. Caleb Walther « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale » (16/2009) (rapp. : M. Patrick Haari) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. le Président rappelle que cet objet est un peu particulier dans le sens que c'est la 1^{ère} fois qu'il y a un contreprojet de la Municipalité à la réponse à une motion. Il va donc ouvrir la discussion générale, puis la discussion sur l'amendement proposé par la commission. Ensuite ce sera le vote des conclusions et pour ce faire, il mettra en concurrence les 2 conclusions conformément au préavis. Si ce sont les conclusions allant dans le sens de la motion qui sont acceptées il sera procédé au vote du règlement qui va avec.

M. le Président ouvre donc la discussion générale.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Par la motion de notre collègue Caleb Walther, il nous est offert aujourd'hui la possibilité de faire un sympathique cadeau de Noël à nos concitoyens Montreusiens.

Un cadeau de Noël, à plusieurs titres, et surtout une suite logique des dernières décisions que nous avons prises dans le domaine énergétique de la ville.

Aujourd'hui, conscient des enjeux dans la stabilisation de la pollution atmosphérique qui est en ce moment même débattue dans le cadre du protocole de Copenhague, notre ville n'a pas attendu pour prendre des mesures incitatives à la baisse, de l'usage des énergies fossiles, tant par nos services municipaux que par nos habitants.

Montreux, ville de l'Energie, Montreux une ville dont l'acquisition de vélos électriques ainsi que de panneaux solaires est non seulement « conseillée » mais subventionnée, Montreux une ville qui a son M. Energie. Bref, Montreux une ville consciente qu'il faut continuer à prendre des mesures incitatives afin de réduire notre empreinte énergétique. Et enfin Montreux qui a les moyens financiers de ses ambitions !

Pour revenir à la motion de mon collègue Caleb Walther, lors de la commission à plusieurs reprises, j'ai pris des exemples, où inversement à la proposition actuelle, les propriétaires de véhicules attentifs à leur rejet de CO₂, bénéficiaient, de la part de la majorité des cantons, d'avantages fiscaux sur leur taxe annuelle.

En exemple, je me suis permis de prendre la société pour laquelle je collabore. Cette dernière a fait cette année, l'acquisition de multiples véhicules hybrides. Il s'agit de la Toyota Prius, qui utilise deux types d'énergies selon les circonstances. Le fossile et l'électricité qui est produite par le véhicule lui-même.

Grâce à cet investissement dans des véhicules propres, cette société a bénéficié d'une baisse d'impôt sur les taxes annuelles de 2009 de 50% offerte par le canton du Valais. Il en va de même pour le canton de Vaud.

Pour votre information dans notre canton, tous les détenteurs de véhicules rejetant moins de 120 mg de CO₂ profitent de cette baisse d'impôt de 50%. Savez-vous que certains cantons comptent même supprimer cet impôt en 2010 afin de continuer à favoriser le renouvellement du parc automobile avec des véhicules « propres » ?

Chers collègues, dans certains cas, 50% d'impôt en moins sur certains véhicules, c'est CHF 450.- à CHF 600.- de cadeaux fiscaux en fin d'année !

Et nous, que pouvons nous offrir à nos concitoyens, ce soir ? Une baisse d'impôt ? Un tunnel souterrain au centre de la ville, des masques anti-pollution le dimanche soir lors des retours de week-end lorsque notre ville est saturée et le pic de pollution atteint son maximum ? Non ça ce sont des projets d'avenir, dont il est vrai que certains suscitent mon intérêt.

Ce soir, Montreux, par ce Conseil et la décision que nous allons prendre, va offrir à ses habitants la possibilité de changer, de manière douce et volontaire, les habitudes pour l'usage de leur véhicule.

Offrons aux Montreusiens une aide afin de les aider à acquérir des abonnements aux transports publics. Mais attention un montant trop faible risque de ne pas « inciter » nos habitants à faire usage de cette « aide ».

Raison pour laquelle, je dépose ce soir, chers collègues, un amendement au préavis 16/2009 sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnement de transports publics.

Je propose que nous doublions cette somme, soit CHF 300.- au lieu de CHF 150.-. Pourquoi diable proposer une augmentation de 100% ?

Car au contraire de ce qui est affirmé par la Municipalité, ce n'est pas réellement une somme de CHF 300'000.- qui sera utilisée par notre ville pour aider nos concitoyens dans l'acquisition d'abonnements aux transports publics. C'est nettement moins !

En effet ! Grâce au fonds de péréquation, 80% de la somme sera prise en charge par le canton, alors pourquoi ne pas faire une expérience et en tirer le bilan dans trois ans ? Je crains que le montant proposé par le motionnaire ne soit pas assez incitatif et que dans 3 ans, il faille s'en rendre à l'évidence !

Dans le cadre du budget anticyclique de notre ville, il est prévu des montants « importants » pour certains corps de métiers ou institutions, mais rien comme « cadeaux bonus » à nos citoyens !

Que représente, la somme de CHF 180'000.- annuel de subventions si on verse CHF 300.- par Montreusien tel que prévu dans le plan de la Municipalité pour les usagers des transports publics ?

La ville, montre ainsi qu'elle souhaite tout comme le canton « promouvoir » la mobilité « douce » et aider en ces temps difficiles, financièrement, les familles et, cerise sur la bûche de Noël, indirectement « subventionner » nos transports publics, que ce soit les VMCV ou les transports par rail !

Win – Win à tous les étages !

Et ne pensez-vous pas que c'est le meilleur moment pour prendre cette décision que de dépenser cette modique somme de CHF 180'000.- annuelle grâce à la subvention du canton, pendant le sommet de Copenhague où les grands de ce monde, cherchent des solutions pour enrayer ce mal infernal qu'est le CO2 qui nous ronge en douceur?

Montreux, petite ville au bord de l'eau, veut et fera partie des villes qui donnent le signal de départ sur un changement d'habitudes au niveau de la mobilité douce.

Je vous remercie d'avance, pour le sympathique cadeau que nous, Conseil communal, allons ce soir offrir aux Montreusiens ».

M. le Président Pierre-André Spahn précise que l'amendement n'est pas du tout à l'ordre du jour pour l'instant parce qu'il concerne le règlement qui sera voté en cas d'acceptation de la motion donc on en parlera plus tard.

La discussion générale continue.

M. Caleb Walther donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de défendre une nouvelle fois ma proposition. Elle a bien sûr quelques défauts. Pourquoi elle a quelques défauts, parce qu'elle a un principe, c'est que j'ai voulu faire une proposition aussi simple que possible. Pourquoi simple, pour éviter des frais administratifs et un règlement incompréhensible.

Bien sûr mon esprit tordu aurait pu vous proposer un montage financier ou je ne sais quoi, bien plus complexe, mais je crois que cette simplicité est quelque chose à louer et à mettre en avant.

Après, bien sûr, il en découle certains petits problèmes mais je crois que c'est un mal pour un bien.

Alors elle n'est pas parfaite, mais par exemple quand en commission on a dit : « Est-ce que cette motion ne va pas favoriser les pendulaires ? », honnêtement je ne le crois pas. Qui va se dire : « Ah je peux travailler maintenant à St-Gall et acheter mon abonnement général à presque Fr. 4'000.- parce que la commune m'aide à hauteur de Fr. 150.- ». Les proportions me semblent absolument inintéressantes.

Par contre, en quoi c'est intéressant et pourquoi j'ai proposé cette motion et je vous invite à la soutenir, c'est que lorsque l'on habite la commune et quand on a l'habitude de voyager, par exemple d'aller au Musée du Jeu de la Tour-de-Peilz de temps à autre et de temps en temps à Villeneuve, à chaque fois que l'on paie notre ticket on a l'impression que cela devient vite cher.

Et l'idée c'est d'inciter les gens, un petit geste marketing sympathique, à acheter à la place de tous ces billets un abonnement général, afin de les fidéliser et d'avoir un usage plus régulier de nos transports publics.

Donc, vraiment, l'objectif c'est pour les habitants de Montreux de pouvoir acheter à meilleur prix un abonnement général, meilleur moyen d'utiliser les transports publics de manière régulière.

Alors, maintenant vous avez l'occasion de décider, est-ce que ce montant de Fr. 150.- voire de Fr. 300.- comme le propose M. Privet, est vraiment excessif, je ne le crois pas. Notamment M. Privet l'a expliqué, parce que la commune aura une charge relativement faible et je crois que ce qui est important c'est que c'est un geste sur le prix, et surtout ce geste ne remet pas en cause l'offre et le développement de l'offre de nos transports publics comme la Municipalité a su bien le faire jusque-là.

Ce qui est important, ce n'est pas comme la gratuité. La gratuité nous engage financièrement beaucoup. Là c'est un petit geste qui peut inciter et il ne remet pas en cause le développement de l'offre, développement que j'appelle de mes vœux.

Je vous remercie et vous invite donc à accepter la motion puis le règlement qui suivra ».

Mme Karine Chevallier donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Certes, Montreux est, à bien des égards, une ville soucieuse de l'environnement et des énergies propres et cette volonté est à relever. Cependant, dans le cas d'espèce et contrairement à nos 2 préopinants, le groupe Libéral-Radical soutiendra, ce soir, les conclusions de la Municipalité car nous considérons que la motion de notre collègue Walther propose un système d'arrosoir que nous ne pouvons soutenir.

En effet, il nous paraît plus judicieux de mettre l'argent proposé dans le maintien et l'élargissement des infrastructures de transports publics, plutôt que d'en faire bénéficier des utilisateurs vraisemblablement déjà porteurs d'abonnements. De plus, nous ne sommes pas du tout convaincus que cette démarche incitera des personnes supplémentaires à utiliser les transports publics.

Dans le cas où les conclusions de la Municipalité ne seraient pas votées ce soir, nous vous invitons à soutenir toute proposition visant à fixer une durée déterminée à cette pratique, afin que les résultats puissent être bien analysés avant d'éventuellement reconduire cette proposition.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Olivier Gfeller déclare que le groupe Socialiste est favorable à la proposition de M. Caleb Walther. Le groupe Socialiste avait proposé, il y a une année ou deux, la gratuité des transports publics, proposition qui avait été rejetée à une très courte majorité par le Conseil.

Forcément que pour le groupe Socialiste cette avancée est bonne à prendre. Contrairement au groupe Libéral-Radical on espère encourager les gens à prendre les transports publics de cette façon-là.

Mais il est vrai, vu les mesures qui sont prises, il sera intéressant d'avoir dans 3 ans un bilan pour voir quelle est l'efficacité de ces mesures et on ira dans le sens de la proposition d'avoir un bilan dans 3 ans.

La parole n'est plus demandée. La discussion générale est close.

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement proposé par la commission et pour être le plus clair possible et si tout le monde est d'accord, il propose que cet amendement rajoute un point 3 aux conclusions et non un point 2, car il paraît plus logique qu'il vienne après l'acceptation du crédit, qui aurait la teneur suivante : Point 3 « de limiter cette aide à une durée de 3 ans, afin d'évaluer l'impact de cette mesure avant de la prolonger ou de l'abroger ».

M. le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement avec quelques avis contraires et quelques abstentions.

M. le Président rappelle qu'il va mettre en opposition les conclusions allant dans le sens de la motion et les conclusions de la Municipalité, et il prie M. le Président-rapporteur de lire les deux conclusions, la première amendée et la deuxième de la Municipalité.

M. Patrick Haari, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est par 7 voix pour et 3 contre que la commission approuve les conclusions de la motion telles qu'amendées et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis no 16/2009 de la Municipalité du 29 mai sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et réponse à la motion de M. Caleb WALTHER « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale ».

Oui le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter tel que proposé le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics ;
2. de voter un crédit complémentaire de Fr. 300'000.-, au compte 180.3665, (sous rubrique : « subventions individuelles ») ;
3. limiter cette aide à une durée de 3 ans, afin d'évaluer l'impact de cette mesure avant de la proroger ou de l'abroger ;

4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire ;
5. de prendre acte que ce rapport-préavis répond à la motion de M. Caleb WALTHER « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale ».

A contrario, c'est par 7 voix contre et 3 voix pour que la commission refuse les conclusions proposées par la Municipalité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis no 16/2009 de la Municipalité du 29 mai sur le règlement instituant une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics et réponse à la motion de M. Caleb WALTHER « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale ».

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de ne pas instituer une aide financière à l'achat d'abonnements de transports publics ;
2. de prendre acte que ce rapport-préavis répond à la motion de M. Caleb WALTHER « Inciter les habitants de Montreux à acheter des abonnements de transports publics grâce à une aide financière communale ».

M. le Président passe au vote des conclusions des préavis mis en opposition.

Celles et ceux qui sont pour les conclusions allant dans le sens du motionnaire voteront le 1^{er} rapport, celles et ceux qui sont contre les conclusions du motionnaire mais qui sont pour l'avis de la Municipalité voteront le 2^{ème} rapport.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions allant dans le sens du motionnaire par 43 OUI, 37 NON et quelques abstentions.

Vu que c'est les conclusions allant dans le sens de la motion qui ont été acceptées, M. le Président passe au vote du règlement. Ce dernier étant court, il ouvrira donc la discussion pour chaque article en donnant uniquement le numéro de l'article, sans le lire et s'il n'y a pas de discussion il considérera l'article comme accepté et à la fin il sera procédé au vote du règlement dans son ensemble.

M. le Président demande si ce mode de faire convient, ce qui semble être le cas.

Article 1 : la discussion est ouverte.

Il y a un amendement déposé, M. le Président en donne lecture :

« La commune de Montreux alloue à chaque bénéficiaire une subvention annuelle personnelle non transmissible de CHF 300.-», en lieu et place de la subvention de CHF 150.- prévue dans le règlement.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

M. Heinz Schoeneich et M. Jean-Marc Forclaz, en faisant un rapide calcul, constatent que les deux familles cumulent 7 abonnements généraux payants, alors ils remercient pour le cadeau de Fr. 2'100.- qui leur est fait ce soir.

M. Jean-Marc Forclaz déclare que cela ne les a pas empêchés de voter contre.

M. Caleb Walther souligne que cela ne l'a pas empêché de voter pour.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur l'amendement.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'amendement par 43 voix pour, 36 voix contre et quelques abstentions.

Article 1 :

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 1 tel qu'amendé.

Article 2 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 2.

Article 3 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 3.

Article 4 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 4.

M. le Président passe au vote sur le règlement tel qu'amendé.

Le Conseil communal de Montreux accepte le règlement tel qu'amendé par 43 voix pour, 36 voix contre et quelques abstentions.

8.6. en réponse au postulat de M. Caleb Walther intitulé : « Résidences secondaires et lits froids dans notre commune : État des lieux et pistes d'avenir » (26/2009) (rapp. : M. Pierre Rochat) ;

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est presque émouvant ce soir d'avoir deux réponses à la suite à des motions et des postulats.

Néanmoins, si je suis content du résultat de ma motion, dont on vient de voter les conclusions positivement, j'ai bien plus de doute quant à la qualité de la réponse municipale sur mon postulat concernant les lits froids.

Bien sûr il y a des éléments intéressants dans cette réponse, il y a beaucoup d'éléments statistiques, mais il y a aussi beaucoup d'éléments qui manquent, essentiellement deux.

Tout d'abord dans les données statistiques qui sont mises en avant par la Municipalité, ce qui manque c'est l'évolution et je serais tenté de dire un aspect qualitatif sur les résidences secondaires qui sont actuellement construites à Montreux.

Quand on se promène, on peut raisonnablement avoir l'impression, c'est l'impression que j'ai, qu'il y a de plus en plus de lits froids, que le phénomène augmente d'une part et que ce qui est construit est en général de haut standing.

Ces deux éléments-là sont importants à prendre en compte quand on s'intéresse au phénomène des lits froids. J'ai l'impression que cela augmente, que ce problème augmente, malheureusement les chiffres que l'on trouve dans le rapport municipal ne traitent pas de cette question-là.

Maintenant, il est vrai que même si l'on voulait faire quelque chose on ne peut pas le faire au niveau communal. Cela implique des mesures régionales. Là il y a un problème je le reconnais.

Mais ce qui manque dans ce rapport, et pourquoi je vous invite à refuser ce rapport, c'est l'aspect politique. Les lits froids c'est un problème sérieux. Comme je le rappelais lors du dépôt du rapport, c'est un problème sérieux à un tel point qu'à peu près tous les groupes politiques l'ont mis au programme de leur législature lors des dernières élections.

Une des premières préoccupations des habitants de Montreux c'est de pouvoir se loger à des prix décents. Or il est assez connu que les lits froids ont un phénomène d'augmentation des prix, une inflation des coûts de logement, qui parfois, empêche des montreusiens à continuer à vivre dans notre commune. C'est un réel problème.

Prenons, pour finir, qu'un seul chiffre, le chiffre de 20%. Il y a à peu près 20% de lits froids à Montreux, 1 logement sur 5. Je crois que cela méritait quand même, de la part de la Municipalité, un traitement politique, un message pour dire que même si au niveau montreusien on ne peut rien faire, c'est fort dommage, on aimerait bien faire quelque chose. 1 logement sur 5, hélas nous ne sommes plus en temps de campagne électorale et visiblement tout le monde a oublié ce sujet.

Je le regrette mais je vous invite, malgré tout, à refuser le rapport municipal ».

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si l'on résume la position de la Municipalité ainsi que de la majorité de la Commission en matière de volets clos et de lits froids, l'on arrive à peu près à cela :

Premièrement, il s'agit d'un phénomène difficile à appréhender et à circonscrire puisque nous n'avons pas de chiffres fiables. L'on ne sait pas très bien de quoi, ou plutôt de combien, on parle, donc mieux vaut ne pas en parler !

Deuxièmement, le phénomène des lits froids n'est pas si grave que ça : notre Commune ne compte que 20 % de résidences secondaires. Les Valaisans recommandent de ne rien faire en deçà de 30 %. Et le phénomène est encore pire au Tessin. Bref, il est urgent d'attendre !

Troisièmement, vu que le Canton de Vaud n'a pas de base légale pour agir au niveau d'une limitation du nombre de résidences secondaires, nous ne pouvons rien faire.

Et finalement, toujours selon la majorité, les lits froids, ce n'est pas si mauvais que ça pour notre économie communale. Les propriétaires de résidence secondaire renouvellent leur meuble chaque année et cela fait marcher les entreprises actives dans le domaine de la décoration d'intérieur.

Evidemment, l'on peut voir, comme la majorité, le verre à moitié plein. Mais c'est oublier qu'une partie de la population le voit plutôt comme étant à moitié vide. Reprenons donc ces quelques points dans une autre optique.

En effet, l'on ne dispose pas de chiffres suffisamment fiables et précis quant au phénomène des lits froids. Et bien raison de plus pour s'en procurer ou les établir soi-même ! Le rapport municipal fait d'ailleurs, mais très marginalement, mention de l'attente de nouveaux chiffres. Dans cette optique, nous ne pourrions accepter ce rapport que comme rapport *intermédiaire*.

Ensuite, certes les lits froids n'ont-ils pas encore fait de morts, Montreux n'est pas encore devenue une ville fantôme du Far West, mais faut-il vraiment attendre que l'irréparable se produise pour réagir ?

De plus, même si nous n'avons rien à reprocher aux Valaisans, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander si les directives valaisannes sont vraiment à considérer comme la référence absolue en matière de lits froids ? L'on nous présente aussi une comparaison avec le Tessin. Mais nous voyons bien que la structure du canton en matière de taux de résidences secondaires n'est pas la même (augmentation plutôt linéaire au Tessin alors qu'elle est exponentielle sur Vaud ; l'on remarque tout de même que Locarno a un taux très proche de celui de Montreux). Alors, y en a-t-il vraiment point comme nous ? Les conclusions du rapport municipal nous semblent donc quelque peu hâtives sur ce point.

Puis, concernant les moyens à notre disposition pour traiter le phénomène des lits froids, s'il faut bien reconnaître que l'absence de base légale cantonale est un problème, l'on peut par contre regretter qu'il soit encore trop tôt pour évaluer l'effet des mesures incitatives récemment introduites dans le règlement sur la taxe de séjour. De plus, d'autres types de mesures pourraient être envisagés, notamment en matière de politique foncière ou d'aménagement du territoire. De ce point de vue-là encore, nous ne pourrions accepter ce rapport que comme rapport *intermédiaire*.

Enfin, la question de l'économie ! Outre le fait que, de même que beaucoup de mes concitoyens de la classe moyenne, je n'ai pas les moyens financiers de me fournir chez les vendeurs de meubles établis sur le territoire de notre commune, nous doutons du fait que les magasins de meubles et les agences immobilières, qui ont tendance à pousser comme des champignons ces derniers temps, soient les types de commerces que veulent les Montreusiens et dont ces derniers auraient besoin. Voilà peut-être une question que nous devrions nous poser : quels commerces pour Montreux ? Pourquoi une petite commune comme Villeneuve dispose-t-elle de deux boucheries traditionnelles, alors que Montreux n'en a plus ?

Doit-on, comme le suggère la Commission, blâmer les Montreusiens d'aller faire leurs courses en dehors du territoire de leur commune ? Ou doit-on plutôt remettre en question notre politique, notamment en matière de circulation et d'urbanisme, pour permettre d'offrir des conditions cadres favorisant la diversité de l'offre ? Voilà autant de questions auxquelles le rapport ne répond pas. Mais c'était visiblement là l'intention de la Municipalité. Intention qui reflète une politique trop attentiste au goût de Montreux Libre.

En résumé, et je crois l'avoir suffisamment démontré, la différence de vision entre ceux qui voient le verre à moitié plein et ceux qui le voient à moitié vide induit aussi un point de vue différent en matière de politique. Or Montreux Libre a une vision beaucoup moins optimiste que la Municipalité. C'est pourquoi Montreux Libre ne peut se rallier à l'appréciation de cette dernière et refusera le rapport municipal.

Nous ne pouvons tout de même nous empêcher de croire que la majeure partie des citoyens craint de voir sa magnifique cité transformée en EMS géant ».

M. le Président Pierre-André Spahn déclare que les bouchers qui sont sur le territoire communal de Montreux apprécieront ces propos !

M. Michel Zulauf rappelle qu'au milieu des années 80, le Conseil s'est aussi longuement déchiré sur cette question, qui était appelée à l'époque « la question des volets clos ».

Dans de nombreuses autres communes, récemment, des motions telles que celles développées par M. Caleb Walther ont été débattues. Dans certaines communes elles ont été acceptées avec enthousiasme, comme par exemple la commune de Château-d'Oex.

Maintenant quelles sont les propositions qu'un exécutif, qui a une volonté, peut émettre à la suite de l'acceptation d'une telle motion, nous n'en savons rien.

Evidemment le constat le plus désabusé que l'on peut faire, c'est que dans n'importe quelle situation politique, entre les années 80 et l'année 2010, les situations ne changent guère.

Cela rend modeste, et en tant que Conseillers communaux on peut développer d'excellentes motions, mais dès l'instant que l'on s'attaque à un problème difficile, il faut bien s'attendre à ce que les propositions que l'on fait, aient peu de chance d'éveiller l'écho d'une majorité de Conseillers.

Mme Jocelyne Bouquet aimerait soulever un petit problème. Ce rapport parle de quota, mais comment pratique un étranger qui désire acquérir une résidence secondaire sur le territoire de la commune quand il n'y a plus de quota disponible ? C'est très simple. Il fonde une Société Anonyme, « bidon », la plupart du temps en suisse allemande et c'est de cette façon qu'il acquière son bien sans attendre qu'il y ait des quotas disponibles.

Lors des travaux de la commission de gestion, Mme Bouquet avait posé la question au service des finances pour avoir une statistique indiquant combien de logements destinés à l'habitation étaient en mains de Sociétés Anonymes à Montreux. On n'a pas pu lui répondre, parce que le fichier ne faisait aucune différenciation entre les personnes physiques et les personnes morales.

Mme Bouquet demande à la Municipalité d'essayer peut-être aussi d'examiner ce problème qui explique de nombreux « volets clos » qui ne figurent pas dans les statistiques.

M. Pierre Rochat note en passant que la meilleure manière d'inverser ou de corriger un peu ces taux d'appartements dits de lits froids, c'est probablement de soutenir tous les projets que la Municipalité propose en terme de construction de logements.

Certaines personnes qui se sont exprimées n'y sont pas très favorables, mais il faut peut-être qu'elles réfléchissent à deux fois sur l'opportunité de s'opposer à certaines propositions.

Au-delà du discours extrêmement caustique de M. Staeger, qui ne s'est pas exprimé tout à fait de cette façon-là en commission, M. Rochat invite l'assemblée à s'en remettre au rapport de la commission qui a analysé sereinement les choses, qui a constaté qu'effectivement ce taux de 23% à 24%, par rapport à la vocation et à la mission de Montreux, est un taux tout à fait raisonnable et que par ailleurs les choses évoluent.

Il invite donc à rester serein par rapport à ces propositions et à tenir la ligne qui est recommandée par la commission, soit accepter le rapport municipal.

M. le Syndic Pierre Salvi aimerait d'abord souligner qu'à une voix près, la majorité de la commission, et il a envie de dire toutes tendances confondues, a soutenu les propositions qui émanaient du rapport déposé par la Municipalité.

Il aimerait également souligner, et quelques-uns l'ont évoqué ce soir, que pour l'essentiel on dépend du droit supérieur. C'est la Confédération qui fixe les quotas, qui sont attribués, notamment aux résidences secondaires qui sont acquises par les étrangers, et il n'a certainement pas échappé aux membres du Conseil le grand nombre de résidences secondaires qui sont acquises par des suisses.

Il y a aussi le droit cantonal, et on ne peut pas interdire, pour un prétexte ou pour un autre, en fonction d'une envie que l'on aurait, le droit de construire à quelqu'un qui est propriétaire d'une parcelle.

Alors, à partir de ce constat fataliste que peut-on faire ? On peut faire ce que le Conseil a déjà décidé, par exemple, pour tenter d'apporter une solution au problème de la capacité qu'ont les habitants ou certains habitants d'accéder à des logements sur le territoire de la commune de Montreux, c'est d'instituer une aide au logement. Cette aide a été votée, y compris son financement, par voie de conséquence on sait que l'on va pouvoir ici produire une aide ciblée pour quelques centaines de familles. Ce n'est pas rien, et M. le Syndic Pierre Salvi tenait à rappeler cette décision.

Un autre aspect, qui a déjà été décidé, c'est au travers de l'adoption de plans de quartiers, lorsque l'on tente de négocier, et il tient à le souligner sans base légale auprès de promoteurs, un quota de logements à loyers abordables, et bien jusqu'à présent l'on a toujours obtenu gain de cause. C'est ainsi que l'on a trois plans de quartiers qui voient inscrits dans le règlement 20% des surfaces utiles affectées à des logements abordables.

C'est donc avec un peu plus d'optimisme, que M. le Syndic Pierre Salvi aimerait dire, qu'il ne se passe pas rien. Maintenant on peut regretter qu'il ne se passe plus.

Il aimerait rajouter un autre point. Il lui a fallu longtemps pour comprendre et peut-être qu'il ne comprendra jamais que Montreux a une vocation particulière qui n'est pas celle des communes qui ne sont pas touristiques. Montreux est touristique et de quoi vivons-nous ? On vit effectivement du paraître, on vit de l'accueil, sous des formes très diverses, et cet accueil se décline notamment par des soutiens très larges, très importants, à ce qu'il appellerait des outils de production de cet accueil, qui s'appellent Centre de Congrès, spectacles, saisons culturelles, quais fleuris, enfin toutes prestations qui n'ont pas une très grande utilité pour les montreusiens, à part le fait que cela leur fait plaisir, mais qui sont indispensables si l'on veut tenir notre rang et de la même façon qu'un temps l'on construisait des hôtels avec des chambres dans lesquelles les gens séjournaient de nombreux mois, de nombreuses semaines consécutives, aujourd'hui il se trouve que la résidence semi-permanente prend des formes différentes au travers notamment de l'acquisition de logements.

Pour terminer sur une information et pour la fine bouche, il y a quatre boucheries sur le territoire montreusien en dehors des centres commerciaux. Il y en a une à Chernex, récemment ouverte, cela fait environ six ou huit mois, il y en a une à Tavel qui existe depuis des dizaines d'années, il y en a une à la rue Industrielle, qui a repris un site qui existait il y a des dizaines d'années, mais qui avait perdu cette affectation et enfin une dernière qui se trouve à Clarens. Cela fait donc quatre boucheries.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Pierre Rochat, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

C'est donc par 8 voix contre 1 que la commission vous recommande d'accepter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport 26/2009 de la Municipalité du 25 septembre 2009 en réponse au postulat de M. Caleb Walther intitulé : « Résidences secondaires et lits froids dans notre commune : Etat des lieux et pistes d'avenir »,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De prendre acte du présent rapport en réponse au postulat Caleb Walther intitulé : « Résidences secondaires et lits froids dans notre commune : Etat des lieux et pistes d'avenir ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à une large majorité.

8.7. chargée de l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. José Jorge « Pour une prise en charge hors-murs des jeunes en rupture sur la Commune de Montreux » (rapp. : M. Salvatore Giannone) ;

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Salvatore Giannone tient à apporter une rectification au début de la 1^{ère} ligne du rapport, et modifier ainsi : « La commission nommée pour l'étude de ce postulat..... »

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Salvatore Giannone, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

Au vote, c'est à l'unanimité que les 9 membres présents de la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter de prendre en considération le postulat de M. José Jorge.

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat à une large majorité.

- 8.8. chargée de l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Jocelyne Bouquet à *considérer comme un postulat* « Pour sauver la ferme du Port à Clarens, achetons-là et réalisons un centre de rencontre pour les jeunes et les aînés ainsi qu'un "Marché à la ferme" » (rapp. : M. Emmanuel Gétaz) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaite préciser certains points:

- Il serait, à mon avis, souhaitable que la Municipalité donne l'exemple pour le respect des notes données par l'Etat de Vaud dans le recensement architectural, également dans le respect des fiches "éléments du patrimoine" et du Plan directeur communal lorsqu'elle élabore un plan de quartier.

En effet dans les 3 éléments cités, la ferme de la rue du port à Clarens porte la mention "*mérite d'être maintenue*".

Il doit être difficile pour le service de l'urbanisme de convaincre un propriétaire de respecter les règles si la Municipalité n'en tient pas compte dans l'élaboration d'un plan de quartier.

- En commission M. Barraud a précisé que l'Entreprise Bernard Nicod SA a acheté un terrain avec un certain potentiel de construction et qu'il peut réagir juridiquement si ce potentiel diminue.

Le promoteur n'est pas un simple propriétaire. Il a acheté cette parcelle le 25.08.2008, donc après le dépôt du préavis de la Municipalité, mais avant la séance du Conseil communal du 10.09.2008 qui a refusé pour la 1^{ère} fois cette démolition. Le promoteur a donc acheté avant que le Conseil communal ne se soit prononcé sur le plan de quartier, il a pris un risque en connaissance de cause. Peut-être le prix d'achat tenait-il compte de ce risque?

- De toute façon, le Conseil communal a refusé par deux fois la démolition de cette ferme, il serait maintenant sage d'agir afin de débloquer cette situation et donc de permettre la construction des logements prévus, même si leur nombre doit être revu à la baisse.
- Je précise que mon postulat ne parle que du rachat de la ferme, ce qui bien entendu nécessite un remaniement parcellaire puisque cette ferme fait partie de la même parcelle que celle sur laquelle les autres bâtiments doivent être construits.

- J'aimerais rappeler également que nous n'avons toujours pas de projet d'utilisation du legs de M. Kummer (pour des besoins sociaux), et que ce legs pourrait permettre, par exemple, le financement de la partie "centre de rencontres pour les aînés."

Je vous recommande, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération mon postulat ».

Mme Karine Chevallier donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Libéral-radical ne voit pas très bien la pertinence du postulat, alors que les mêmes infrastructures ou presque sont prévues sur la parcelle Vinet. Il nous semble dès lors que, même si la volonté de la postulante pourrait paraître louable, sa demande est aujourd'hui sans objet.

Ainsi, considérant les projets de développements urbains existants ou en devenir à Clarens et afin d'éviter de créer des doublons avec l'argent du contribuable, une grande majorité du groupe Libéral-Radical ne peut accepter d'entrer en matière sur la prise en considération de ce postulat.

Je vous remercie de votre attention ».

M. Pierre Rochat aimerait rappeler quelques faits. Il faut se souvenir, au stade de ce postulat, qu'il y a eu une longue procédure avec deux préavis, dont on a un tout petit peu rapidement tendance à dire qu'ils ont été refusés. S'il se souvient bien, un de ces préavis a été retiré ou on n'est pas arrivé à la conclusion, et le deuxième, au Château du Châtelard, un amendement a été déposé pour proposer de ne pas démolir la ferme et avec une voix d'écart, cela a été accepté.

M. Pierre Rochat, dans la foulée, a suggéré, par motion d'ordre, de renvoyer l'objet à la Municipalité, et il croit pouvoir affirmer que tant que les conclusions amendées ne sont pas adoptées, l'amendement n'est pas validé. Actuellement on ne peut pas présupposer du fait que tout le monde voulait la suppression de cette ferme, parce que peut-être qu'à la lumière du vote sur l'amendement certains, lors des conclusions, n'auraient peut-être pas voté les conclusions.

Cela vaut donc la peine d'être tout de même prudent, quelques soient les avis de droit qui ont été demandés ici ou là, car les avis de droit peuvent être contestés par d'autres avis de droit.

Accepter ce postulat pose divers problèmes, Mme la Présidente du groupe Libéral-Radical en a déjà cité un certain nombre. M. Rochat se permet d'en évoquer quelques-uns. Ce postulat hypothèque gravement le potentiel de la parcelle, cela a été dit dans tous les débats de commission et cela pose problème. On est exposé à l'expropriation et c'est une opération qui coûtera extrêmement cher. Il vise à sauver un objet dont l'intérêt n'est pas démontré.

Il y a bien sûr l'intérêt architectural, mais cela a été dit en commission il y a 30, 40 ou 70 édifices sur Clarens qui ont cette note et on ne peut pas tous les acheter. Et cette particularité invite surtout les propriétaires à être attentifs à conserver ce patrimoine et pas forcément la collectivité.

Il aliène gravement le développement de logements là où ils sont hautement souhaités par tous les plans qui préconisent de construire dans les agglomérations, à proximité du train, à proximité des transports publics et à proximité des écoles.

C'est clair que c'est un excellent emplacement, et on va hypothéquer le potentiel de logements à cet endroit. Les projets sur la parcelle Jaman 8 vont foisonner et l'on va proposer des choses tout à fait concurrentielles et probablement à peu près identiques à celles de cette ferme.

Pour toutes ces raisons, M. Pierre Rochat invite vraiment à refuser ce postulat et à ne pas donner suite de manière à ce que les choses puissent avancer sur d'autres études.

M. Caleb Walther tient à réagir juste à une partie des propos de M. Pierre Rochat. Il se rappelle très bien que lors du deuxième vote, effectivement à nouveau d'une voix le Conseil a refusé la démolition de cette ferme et après M. Rochat est intervenu en disant que l'on avait clairement compris que le Conseil souhaitait le maintien de cette ferme et qu'il demandait le renvoi à la Municipalité afin qu'elle propose un projet avec le maintien de cette ferme. M. Walther l'avait compris ainsi, raison pour laquelle il avait suivi M. Rochat. Visiblement maintenant cela change, puisque M. Rochat dit que ce n'était pas si clair que le Conseil communal souhaitait le maintien de cette ferme.

M. Walther croit que le Conseil a montré qu'il voulait le maintien de cette ferme. Maintenant il est proposé d'étudier des affectations, et il pense que c'est tout à fait intelligent et adapté et il invite, au contraire de M. Rochat, à soutenir le postulat de Mme Bouquet.

M. Olivier Gfeller ne va pas essayer de contrer le raisonnement byzantin qu'a tenu M. Pierre Rochat pour tenter de prouver qu'on n'a pas voté ce que l'on a voté.

A deux reprises on a voté pour le maintien de la ferme. La première fois il y a eu un vice de forme ce qui a fait que l'on a dû voter une deuxième fois, et la deuxième fois le Conseil a confirmé son vote. On ne peut pas être plus clair.

M. Gfeller pense qu'il faut être cohérent avec les votes qui ont eu lieu à deux reprises et étudier une affectation comme l'a dit M. Walther, c'est tout à fait adéquat.

Il espère que l'on va aller de l'avant pour maintenir cette ferme, dont même M. Rochat sait dire et reconnaître la valeur architecturale, ce qu'il ne reconnaissait pas lors des deux premiers débats concernant cette question.

La discussion continue.

M. Pierre Rochat va faire très attention à ce qu'il dit et contrôler rigoureusement les procès-verbaux pour être tout à fait sûr, comme certains, qu'on y mette que ce qu'il avait l'intention qu'on y mette et pas ce qu'il aurait dit.

Il ne retire rien et il pense qu'effectivement dans le cadre du débat, et il s'en souvient très bien, au Château du Châtelard, pour être persuasif parce qu'il voulait obtenir cette motion d'ordre, il pense bien avoir dit que c'était clair et que l'on avait compris que le Conseil communal, dans sa majorité, voulait conserver cette ferme.

M. Rochat pensait quand même qu'il y aurait de la détermination au sein du Conseil, pour dire : « Non, non, non, on est conséquent, on va jusqu'au bout et on refuse ce préavis ».

Il faut apprendre le fonctionnement démocratique et être conséquent jusqu'au bout et après on pourra clairement discuter. M. Rochat ne retire rien de ce qu'il a dit, mais cela c'est le débat, et le débat c'est l'argumentation.

Pour le reste, il note quand même que ceux qui vont voter le soutien à ce postulat ne veulent pas se dépêcher de faire des logements à Clarens.

M. le Syndic Pierre Salvi désire donner une information au Conseil. A l'issue du deuxième vote qui confirmait la volonté du Conseil communal de voir conserver ce bâtiment, effectivement la discussion au sein du Conseil a été suspendue.

On a fait ce que l'on a fait, c'est-à-dire que l'on a consulté les services compétents du canton, lesquels, au travers d'une consultation formelle, ont répondu que de fait le plan de quartier qui était proposé est devenu caduc.

Donc on est obligé, dans le courant du mois de mars de l'année prochaine, de présenter un nouveau plan de quartier, plus précisément de mettre à l'enquête un nouveau plan de quartier, si l'on n'arrive pas à trouver un nouveau plan de quartier qui intègre la volonté du Conseil de maintenir ce bâtiment, alors ce sera le plan de quartier déposé qui sera valable.

Evidemment cela ne peut pas se faire, puisque l'on irait à l'encontre de la volonté du Conseil. Dès lors aujourd'hui on travaille pour trouver une réponse.

De l'avis de M. le Syndic Pierre Salvi, s'agissant de l'affectation de la ferme, à partir du moment que l'on fait un postulat cela est moins gênant. Mais à son sens il y a un très mauvais signal qui est donné, que l'on dise oui que l'on dise non, vis-à-vis du propriétaire.

Aujourd'hui on ne sait pas quel nouveau plan de quartier va être mis à l'enquête, sur lequel le Conseil devra s'exprimer. On ne sait pas quelle va être l'attitude du propriétaire par rapport au nouveau plan de quartier et M. Salvi pense qu'il ne faudrait pas se mettre en position de faiblesse dans la négociation, si l'on dit, par hypothèse, que l'on est prêt à racheter ce terrain à tout prix. Il faut donc essayer d'intégrer cela dans les réflexions.

Il observe néanmoins qu'un postulat n'a pas la valeur contraignante d'une motion, donc ce n'est pas nécessairement le discours qui pourrait transparaître au travers d'une telle éventualité.

La discussion continue.

M. Olivier Mark, en tant que Président de l'Association des Intérêts de Clarens, déclare être favorable à une intensification de la vie sociale au sein du village, très favorable même. Mais il rappelle que le projet Clarens Ensemble inclut déjà une maison de quartier à la rue de Jaman 8, près du collège Vinet.

Et tout le monde se réjouit vraiment de ce qui pourrait y être fait. Surtout les jeunes, parce qu'il manque vraiment des animations destinés aux jeunes à Clarens, pour des motifs d'intégration notamment.

Mais doubler maintenant une telle infrastructure, alors que tout le monde est d'ores et déjà en phase de projection par rapport à ce qui a été proposé, doubler la donne, cela paraît totalement déraisonnable à M. Mark. Les discussions au sujet de la ferme étaient principalement orientées par rapport à l'architecture, au maintien d'une valeur architecturale. L'affecter maintenant dans le cadre d'une mission publique cela lui paraît vraiment inopportun. Et il ne pense pas que les gens à Clarens verraient d'un bon œil de devoir faire des choix par rapport à différents projets qu'on leur soumet en dernière minute.

Mme Jocelyne Bouquet déclare que pour elle ce qui est important c'est le sauvetage de la ferme, c'est primordial. Elle voulait juste relever un propos de M. Pierre Rochat. Elle n'a pas dit qu'il s'agit d'un propriétaire qui veut démolir cette ferme. Ce qui la dérange c'est que c'est un plan de quartier, qui a été fait par la Municipalité, qui prévoit la démolition de cette ferme. Que les propriétaires veulent rentabiliser leur terrain, cela elle peut l'admettre, mais elle n'aime pas quand c'est les autorités qui donnent le mauvais exemple.

M. Yanick Hess, comme le règlement le permet, demande le vote à bulletin secret.

M. le Président, comme l'indique l'article 136 du règlement, demande si 15 personnes soutiennent cette proposition.

Manifestement c'est largement le cas. M. le Président prie donc M. le Président-rapporteur de lire les conclusions et ensuite on passera au vote à bulletin secret.

M. Emmanuel Gétaz, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, le postulat Bouquet est pris en considération par 6 OUI et 3 NON.

M. le Président donne le résultat du vote à bulletin de secret :

Bulletins délivrés 85

Bulletins rentrés	85
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	85
Bulletins blancs	8

Le Conseil communal de Montreux refuse ce postulat par 40 NON contre 37 OUI.

8.9. sur le projet budget 2010 du Fonds culturel Riviera (27/2009) (rapp. : M. Yves Cornaro) ;

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Yves Cornaro étant excusé ce soir M. le Président prie Mme Georgette Morisod de venir à ses côtés.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Mme Georgette Morisod, membre de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 27/2009 du 2 octobre 2009 sur le budget 2010 du Fonds culturel Riviera

Oui le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le budget 2010 du Fonds culturel Riviera.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce rapport à l'unanimité.

8.10. sur le contrat de parc liant la Commune de Montreux à l'Association du Parc naturel régional Gruyère – Pays-d'Enhaut (28/2009) (rapp. : M. Olivier Gfeller) ;

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

Comme précédemment, il y a un règlement à voter concernant ce préavis, M. le Président ouvre donc la discussion générale, puis il sera procédé au vote du règlement et pour finir les conclusions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote du règlement et procédera de la même manière que tout à l'heure. Il donnera le numéro de l'article, ouvrira la discussion et si personne ne prend la parole il considérera l'article comme accepté. Puis le règlement sera voté dans son ensemble. Tout le monde étant d'accord avec cette manière de procéder, il remercie l'assemblée.

M. Olivier Blanc a un petit doute, parce qu'en fait ce n'est pas un règlement mais c'est un contrat. Il ne sait donc pas si on peut l'amender puisqu'il y a une contrepartie. La commission s'est posée des questions et finalement a renoncé.

Le plus simple c'est peut-être que M. le Président le soumette comme un règlement et qu'il soit accepté, ainsi l'affaire est liquidée.

M. Olivier Gfeller déclare que cette question a été vue en commission. En fait on peut parfaitement l'amender. Simplement si on l'amende on risque de menacer l'ensemble du contrat et notre engagement auprès de l'Association du Parc naturel.

Si sur les 14 communes chacun y va de son amendement, il est clair que cela risque de poser des problèmes.

En commission cette question a été examinée. Il s'avère qu'il pourrait y avoir des amendements qui ne posent pas de problème, mais il faudrait voir lesquels. Mais on risque de menacer l'ensemble du contrat. C'est un contrat qui a été longuement négocié. Les conclusions de la commission sont que le contrat est bien rédigé, que l'on est engagé de façon raisonnable pour 10 ans, que c'est un beau projet et que lorsque l'on prend un engagement à 14, l'essentiel c'est d'aller justement à l'essentiel.

Le contrat semble en tous points respecter les intérêts de la commune et c'est la raison pour laquelle on ne l'a pas amendé et que l'on recommande de ne pas le faire.

M. le Président déclare que la liberté est à chacun et que par mesure de sécurité il va quand même procéder au vote de ce règlement.

Article 1 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 1.

Article 2 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 2.

Article 3 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 3.

Article 4 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 4.

Article 5 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 5.

Article 6 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 6.

Article 7 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 7.

Article 8 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 8.

Article 9 :

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Montreux accepte l'article 9.

M. le Président passe au vote concernant ce règlement.

Le Conseil communal de Montreux accepte ce règlement avec 1 avis contraire.

M. Olivier Gfeller, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 28/2009 de la Municipalité du 2 octobre 2009 relatif au contrat de parc liant la Commune de Montreux à l'Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ;

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de son contenu ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accepter le contrat de parc liant la Commune de Montreux à l'Association Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ;
2. de porter au budget 2010 et suivants les montants correspondants ;
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à une large majorité.

**8.11. sur le projet de budget ordinaire communal pour 2010 (29/2009)
(rapp. : M. Grégoire Furrer) ;**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

Pour commencer, M. le Président va ouvrir la discussion générale, puis chapitre par chapitre. S'il y a des propositions d'amendements, elles devront se faire lors du chapitre concerné. Pour rappel, la commission des finances n'a pas déposé d'amendement. Il remercie les Conseillères et les Conseillers d'être attentifs et demande si la Municipalité désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Il ouvre donc la discussion générale.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre souhaite relever quatre points concernant le budget 2010.

Premièrement, de manière générale, l'explosion des dépenses d'investissement prévues nous paraît très excessive. A moins que l'administration se mette à réaliser des miracles en bouclant subitement des dossiers ouverts depuis longtemps (comme le réaménagement de la Rouvenaz), à moins que les procédures de recours s'épuisent comme par enchantement, on ne voit pas comment la Municipalité va pouvoir investir dans des projets réellement utiles, et à bon prix.

Forcer artificiellement les dépenses a pour conséquence de faire monter les prix.

De plus, les investissements prévus n'auront pas l'effet anticyclique annoncé, car ils ne toucheront pas les domaines tels que les services financiers, le tourisme d'affaire ou les produits de luxes qui sont atteints par la crise.

Nous pensons que la commune devrait plutôt se concentrer sur des projets bien travaillés, économiques et s'inscrivant dans une vision d'ensemble que l'on ne trouve pas actuellement.

Deuxièmement, nous considérons que le budget d'équipement et de gestion de l'informatique communale, qui a fait l'objet de nombreuses questions de la part de la commission, pose un problème profond, qui doit être sérieusement abordé.

La commission consultative sur l'informatique ne parvient pas remplir son rôle.

Elle n'en a pas vraiment les moyens.

Contrairement à ce qui est écrit, il n'y a pas eu de vote formel de cette commission consultative pour approuver les investissements en matière d'informatique pour 2010 et le fait que la commission des finances n'ose pas intervenir dans ce contexte est préoccupant.

Nous demandons que la commission de gestion se saisisse de cette question, afin d'analyser ce qui s'est passé et de proposer un mode de faire précis.

Troisièmement, la subvention de 1'000'000.- à l'intention du 2m2c devrait passer par un préavis, par soucis de transparence et de clarification des objectifs fixés pour l'exploitation de ce bâtiment communal.

A cela s'ajoute un manque de transparence très sérieux au poste budgétaire d'entretien du bâtiment, qui finance visiblement des salaires lié à l'exploitation (notamment pour le poste de dessinateur pour l'implantation des stands).

Cette pratique nous semble contraire à toute règle de bonne gouvernance.

Par conséquent, Montreux Libre s'abstiendra au moment du vote.

Mais nous voulons terminer par une note positive : nous nous réjouissons qu'une manifestation comme le Marché de Noël, qui a bénéficié de fonds communaux très importants à ses débuts, soit aujourd'hui en mesure de contribuer aux recettes communales. Nous estimons qu'il s'agit d'un bel exemple, qui mérite d'être souligné.

Je vous remercie ».

M. Olivier Mark donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le budget présenté ce soir ne correspond pas à la politique souhaitée par le PLR montreusien. Le projet municipal présente de nombreux défauts, dont certains ont d'ailleurs été évoqués bien au-delà de notre groupe lors de la dernière séance.

Ainsi, malgré un taux d'endettement exceptionnellement bas, la marge d'autofinancement passe largement dans le rouge, au premier coup de semonce conjoncturel. C'est bien entendu un très mauvais signe. Cela signifie tout simplement que malgré notre fortune, nous n'avons pas de marge de manœuvre, tant les frais fixes ont augmenté !

Ceci est le fruit d'une gestion que notre parti ne soutient plus. Bribe par bribe, engagement après engagement, ce soir par exemple Fr. 600'000.- pour les abonnements des transports publics, nous avons rigidifié le ménage communal qui finira par devenir incontrôlable si on poursuivait dans cette ligne. Ce mécanisme place même la commission des finances en mauvaise posture, en fin de course. Voyez son rapport, qui donne l'impression qu'aucune économie, aussi modeste soit-elle, n'est plus possible !

A chaque autorité ses prérogatives, et il serait temps, chers collègues, de remettre les pendules à l'heure. Notre responsabilité, en tant qu'organe législatif, n'est-elle pas de

dicter une ligne budgétaire saine ? La Municipalité pourra ensuite accomplir sa mission, sans se réfugier derrière l'alibi un peu facile d'une perte de maîtrise inéluctable. Car cette perte de maîtrise est aussi le fruit d'une vision politique erronée. Exigeons un budget moins déséquilibré, et notre Municipalité devra trancher là où il le faut, quitte à se battre sur le plan des organisations intercommunales, par exemple.

Notons aussi que les recettes sont estimées avec beaucoup trop d'imprécision, comme de coutume. Les explications fournies à ce sujet ne nous ont pas convaincus.

Mais il y a plus grave à nos yeux : les investissements sont massivement orientés vers le secteur de la construction, qui est momentanément encore suroccupé. Aujourd'hui, ce secteur n'a pas besoin de commandes urgentes supplémentaires ; ce sont des réductions des charges administratives et financières que les entreprises et leurs salariés réclament.

Des preuves de cette surcharge ? Prenez la liste interminable des objets en attente de réalisation sur les préavis dits « de rattrapage de l'entretien du patrimoine », et vous comprendrez qu'il est inopportun d'insister pour l'instant dans cette direction.

Enfin, nous ne voulons plus de ces inventaires d'investissements à la Prévert. Nous souhaitons qu'une ligne claire soit présentée. Nous voulons apporter aux citoyens des avantages perceptibles dans leur activité économique, dans leur vie quotidienne. Des avantages qui puissent s'inscrire dans une politique de développement durable. Pas de simples améliorations bornées au patrimoine existant.

Si une telle ligne visionnaire avait orienté ce projet de budget, nous aurions pu accepter certains sacrifices financiers, en contrepartie. Mais le projet municipal n'apporte pas de nouvelle vision, vous en conviendrez tous. Si nous acceptons cette mouture fade, nous cautionnerions une nouvelle augmentation stérile des frais fixes, qu'on nous présenterait comme dépenses inamovibles et incompressibles l'année suivante....

Non, le PLR ne souhaite plus cautionner cette politique qu'on pourrait presque caractériser de myope. Ce soir, il nous reste l'amendement comme levier disponible pour raisonner la Municipalité quant au développement des dépenses. Le PLR déposera donc un amendement pour placer l'exécutif face à ses responsabilités, en demandant de réduire les dépenses de 1,5%, tout en lui laissant le soin de pondérer tactiquement les économies requises. Car nous ne souhaitons pas nous ingérer dans le champ des compétences municipales.

Economiser 1,5%, c'est peu ; c'est presque imperceptible. Ce sera pourtant un signal clair aux citoyens : il y a un pilote dans l'avion, un pilote qui n'est pas branché en permanence sur le mode automatique.

Nous voulons rétablir partiellement l'équilibre budgétaire. Au vu de la donne initiale, exceptionnellement avantageuse, est-ce vraiment un excès de zèle doctrinaire ou partisan ? En exerçant une des rares prérogatives de notre législatif, nous visons à préserver nos précieux moyens financiers pour réaliser des projets dont tous les citoyens pourraient profiter à long terme ! Ne les diluons pas dans des dépenses disparates qui ne déploieraient, en réalité, aucun effet anticyclique. Merci de votre attention ».

M. Olivier Mark dépose un amendement et le remet sous forme écrite à M. le Président.

M. Daniel Manzini, pour le groupe Socialiste, qualifie ce budget de pragmatique. Il est vrai que la commission des finances l'a retourné un peu dans tous les sens, et pragmatique c'est tenir compte quand même de la situation actuelle. On est dans une situation de crise. La Municipalité a proposé quand même un budget qui adapte la situation face à la conjoncture que l'on vit actuellement.

Il est clair aussi que la commission des finances bute systématiquement, pour répondre à M. Mark, face au 70% pratiquement des charges qui sont liées par le canton et par les charges du personnel. Aujourd'hui il est proposé Fr. 1'500'000.- ou Fr. 1'700'000.- peut-être de diminution, mais il est vrai que la commission des finances s'est posée des questions et l'on n'a pas trouvé de porte de sortie pour éventuellement proposer des amendements.

M. Manzini croit que la question de base c'est de savoir si ce budget est vraiment structurellement ou conjoncturellement déficitaire. Conjoncturellement on sait où on en est à l'heure actuelle, néanmoins il est vrai que l'on a quand même été surpris par la diminution par exemple du poste 314 dans l'investissement sur le patrimoine où là on voit qu'il y a Fr. 1'000'000.- de moins. Donc c'est un petit peu un paradoxe par rapport à la position anticyclique que la Municipalité proposait.

Il est vrai qu'il y a quand même pour Fr. 20'000'000.- de projets. On est tout à fait d'accord avec M. Mark, on n'a pas forcément une liste claire et bien définie pour savoir exactement ce que l'on va faire. Néanmoins, ce soir il y a déjà Fr. 4'000'000.- pour acheter la parcelle Held, ce soir on va refaire l'avenue Rambert, on va mettre Fr. 8'000'000.- pour des terrains de football, en définitive il y a quand même là pratiquement pour 15 à 20 millions déjà « pour entreprendre des dépenses ».

Ensuite, les deux sujets qui ont été relevés, il est vrai que pour la Maison des Congrès, on n'est pas d'accord avec M. Wehrli. Normalement on aurait dû avoir un préavis qui tombait à la fin 2009, donc il aurait dû être prêt. M. Wehrli a expliqué, avec ses grandes joutes oratoires, qu'effectivement le montant qui figurait dans le préavis du budget correspondait en définitive à un préavis sur la Maison des Congrès. On n'est pas dupe, il a promis que dans les trois mois il allait enfin venir avec un préavis qui redonnait les règles du jeu pour la Maison des Congrès, et M. Manzini pense que ce sera à ce moment-là qu'il faudra intervenir.

Ensuite, par rapport à l'informatique, là aussi la commission des finances s'est posée beaucoup de questions sur l'informatique. Le regret, et M. Manzini en parle en tant qu'ancien de la commission des finances, la Municipalité avait promis que Montreux serait un centre de compétences, c'est-à-dire que Montreux pourrait offrir des services au niveau informatique pour l'ensemble des communes. Cela a été vrai ces dernières années, mais malheureusement on constate que petit à petit les communes se sont retirées de la commune de Montreux pour faire leur informatique toutes seules.

Et il est vrai que quand l'on entend parler de fusion, on pourrait imaginer qu'effectivement pour l'ensemble du district, on ait un immense serveur et que tous les services communaux puissent passer par celui-là. Et comme on est la plus grande commune et que l'on avait investi, il y a quelques années en arrière, assez d'argent suite à la volonté de la Municipalité d'être ce centre de compétences, on est navré de constater aujourd'hui que même Chardonne, qui est la dernière commune qui était affiliée à ce service, se retire au 31 décembre.

Les derniers prestataires que la commune fournira ce sera la police, le Centre des Congrès, donc effectivement plus aucune idée de régionalisation ou de fusion.

M. Manzini, pour sa part, est d'accord d'avoir une fois un budget déficitaire, comme il l'a dit il faut être pragmatique, mais il ne faudrait pas que l'on ait un budget déficitaire qui soit récurrent.

La discussion continue.

Mme Jacqueline Pellet déclare que ce qui la laisse un peu perplexe, c'est les propos de M. Olivier Mark par rapport à sa demande de ligne claire, d'annonce visionnaire et bien entendu d'économies qui doivent être ciblées.

Ce qui lui pose problème c'est que M. Mark signale que la Municipalité s'abrite derrière un alibi. Mme Pellet prétend que c'est le Conseil communal qui s'abriterait derrière un alibi un peu facile, celui du législatif, s'il ne donnait pas des indications claires concernant sur quoi il faut cibler ces économies. En regardant, par exemple, la page 95 du budget où l'on voit que les subventions sont passées de 8'800'000.- à 12'700'000.- et bien là on a une façon ciblée d'intervenir. Et Mme Pellet propose, à ce moment-là, d'intervenir sur les subventions.

M. Michel Zulauf, dans le discours du porte-parole du PLR, a observé qu'il y avait quand même des contradictions. Au départ on met en garde contre les dépenses excessives que le Conseil pourrait voter, en particulier celle qui a été votée ce soir, ces Fr. 300.- de subside aux montreusiens pour l'abonnement des VMCV. Ensuite on dit que les choix budgétaires cohérents, responsables, doivent avoir une incidence directe auprès de la population montreusienne et doivent s'inscrire dans le développement durable.

Il semble donc à M. Zulauf que la décision qui a été prise par le Conseil ce soir va exactement dans ce sens-là, une aide directe manifeste à la population qui s'inscrit dans le développement durable.

Ensuite, sur cette réduction linéaire de 1,5%, M. Zulauf croit que depuis des années c'est toujours la proposition de la droite. On demande, par respect pour l'exécutif de trouver de lui-même des économies. Mais Fr 1'730'000.- c'est quand même une somme qui n'est pas ridicule, c'est le 1,5% du budget. Il paraît à M. Zulauf que c'est irresponsable de voter Fr 1'730'000.- environ de réductions de dépenses sans savoir du tout où elles seront opérées.

M. Emmanuel Gétaz s'étonne que Mme Jacqueline Pellet, à ce stade de la discussion, fasse des erreurs d'interprétation si énormes. Il est clairement expliqué dans le budget que la différence, très importante, entre les deux années, en ce qui concerne les subventions, est en grande partie liée à un procédé d'imputation interne qui a changé et que c'est donc pour cela que l'on a des chiffres si différents. Il est impossible d'aller tailler dans une sorte d'explosion des subventions, ce n'est pas du tout ça. En l'occurrence il s'agit d'une question d'écriture et il n'y a donc pas le mou que Mme Pellet espère.

M. le Président va mettre en discussion l'amendement de M. Mark, qui est un amendement général et il en donne lecture :

« Réduire la masse des dépenses de 1,5% de manière ciblée, afin d'obtenir un montant d'autofinancement nul en 2010 ».

M. le Président ouvre la discussion sur cet amendement.

M. Daniel Manzini, pour une question de déontologie, aurait préféré que l'on puisse traiter ce 1,5% dans le cadre de la commission des finances. On arrive ce soir avec cette réduction de 1,5% des dépenses, peut-être M. Hess va demander le bulletin secret, on va improviser en définitive et il trouve un petit peu désagréable d'arriver avec ce 1,5%, où va-t-on tailler, c'est la loterie !

Cette réflexion a eu lieu dans le cadre de la commission, on ne voulait pas que cela soit une loterie, et ce soir M. Mark amène à faire la loterie. M. Manzini invite à refuser cet amendement.

M. Eric Walther aimerait savoir ce que cela veut dire « un amendement linéaire ciblé » ? Pour lui ce n'est pas du français, cela ne veut rien dire.

M. Pierre Rochat déclare que c'est M. Eric Walther qui a dit que cet amendement était linéaire. M. Olivier Mark a parlé d'amendement général ciblé. Il n'est donc pas linéaire.

M. Rochat tient à dire quelques mots par rapport à cet amendement. La période correspond pour beaucoup de personnes au bouclage des budgets. Il est vraisemblable que nombreux, ici présents, gèrent des enveloppes professionnelles importantes, de l'ordre de 2, 5, 10 peut-être 15 millions, avec le souci, pour un certain nombre, de devoir les équilibrer, par correction à hauteur de Fr. 30'000.-, Fr. 75'000.-, Fr. 150'000.- ou Fr. 225'000.-, c'est cela qu'il faut voir.

Une entreprise qui tourne avec 15 millions, c'est Fr. 225'000.- de correction. Donc pour la commune de Montreux, la correction de 1,5% ce n'est pas si extraordinaire que cela, avec la multiplicité des activités, avec la problématique et la généralité. M. Rochat cite ces chiffres pour illustrer l'effort très modeste demandé à la Municipalité.

Bien sûr que c'est difficile de rechercher l'équilibre, bien sûr que cela aurait été bien mieux que la commission des finances fasse son travail et fasse des propositions, cela est tout à fait clair. Cela l'est tout de même moins quand l'on sait que la commune de Montreux, en chiffre net, n'a pas de dettes alors qu'il y a quelques dix ans elle en avait encore 100 millions.

M. Rochat était alors Président de la commission des finances, et la question était de savoir, avec 120 millions de dettes, comment faire fonctionner le budget communal, avec des taux d'intérêts de 5, 6 ou 7%.

C'est quoi cette différence ? Il faut se rendre compte dans quelle situation est aujourd'hui la commune de Montreux. Objectivement c'est là que l'on doit corriger la situation. Systématiquement, toutes ces dernières années, après avoir annoncé un déficit, la Municipalité arbore fièrement ensuite des résultats bénéficiaires quasiment indécents. C'est là qu'est le problème. On présente un budget gravement déficitaire, puisqu'il n'y a même pas l'autofinancement, et ensuite on va se pavaner avec des résultats de 4, 5, 6 peut-être 10 millions d'excédents, c'est cela qui est inacceptable. Tous ceux qui font de la gestion n'accepteraient pas cette évolution et la gestion d'une collectivité publique n'est pas aussi aléatoire que la gestion d'une entreprise, d'un hôtel qui subit la conjoncture.

On a des services largement renforcés, et on les a renforcés justement pour pouvoir mieux anticiper ces différentes situations et les appréhender.

C'est le manque de précision, ce manque de capacité à analyser sérieusement tous les aspects du budget, soit tant les recettes que les charges. La Municipalité, qui s'évertue à dramatiser la prévision des recettes, doit être beaucoup plus réaliste. Sinon elle conforte dans le sentiment que le ménage communal peut tourner avec moins et que tout l'excédent réalisé au bouclage des comptes et du surplus, doit être rendu aux contribuables au travers d'une baisse significative des impôts. C'est clair que si c'est comme ça, c'est ce que l'on redemandera une fois de plus.

Dès lors, M. Rochat soutient et défend l'amendement proposé, qui n'a rien d'excessif, qui est un peu global mais qui est ciblé, il fixe un principe selon lequel on ne dépense pas plus que ce que l'on a d'autant plus quand l'on a beaucoup, c'est tout à fait clair. Il demande des mesures ciblées, et M. Rochat peut les donner. Il n'y a qu'à prendre Fr. 200'000.- sur les salaires, parce qu'entre la situation budgétaire et les comptes, c'est certain que l'on aura une marge de Fr. 200'000.-. On peut enlever Fr. 200'000.- sur la gestion du patrimoine parce qu'avec la masse d'investissements que l'on fait, d'ailleurs la Municipalité l'a déjà réduite, on peut encore réduire au niveau du ménage. On peut mettre Fr. 200'000.-, Fr. 300'000 ou Fr. 500'000.- sur l'informatique. Il faut être conséquent.

M. Rochat se souvient qu'au sujet de l'informatique, quand il était à la commission des finances, il y avait comme Fr. 250'000.- de répartition des charges avec les autres communes, avec Yverdon, avec Renens, etc. Si c'est un échec il faut le boucler, mais il faut baisser aussi la charge informatique de manière à ce que ce soit moins coûteux.

Il faut mettre 1 million de plus aux recettes, faire des prévisions. Ce que M. Rochat demande, ce n'est pas d'aller chercher des recettes supplémentaires, c'est effectivement de faire un budget équilibré au plan du financement et puis aussi refaire les calculs des factures qui sont adressées aux communes voisines pour lesquelles on travaille et qui peuvent maintenir leur taux.

M. Rochat invite donc à accepter cet amendement, qui est tout simplement un avertissement, un signal et sur lequel il faut travailler.

M. Olivier Gfeller trouve que ce qu'il y a de formidable avec l'intervention de M. Pierre Rochat, c'est que grâce à son intervention et à ses longues explications on a bien compris maintenant que la droite dépose un amendement qu'elle prétend ciblé mais qui en fait est linéaire.

C'est bien ce que l'on comprend, même si cela semble mécontenter M. Rochat. C'est un peu un amendement « y a qu'à », maintenant il faut couper, « y a qu'à ici », « y a qu'à là ».

M. Gfeller croit qu'à l'heure où le secteur privé vient demander du secours aux collectivités publiques, à cause de la crise, il trouve que c'est un comble que ces mêmes milieux viennent restreindre la marge de manoeuvre de l'Etat en déposant des amendements à la baisse au moment où l'on vote les budgets. Il n'est pas convaincu qu'il faut gérer la collectivité publique comme l'on gère une entreprise privée.

La Municipalité, depuis quelques années, présente des budgets prudents, notamment au niveau des recettes qu'elle anticipe. Et il est vrai que parfois on a des bonnes surprises au moment des comptes. M. Gfeller préfère que ce soit dans ce sens-là et il préfère avoir des budgets prudents, c'est effectivement plus responsable.

M. Gfeller a le sentiment qu'il faut mener une politique anticyclique, mais il constate que certains veulent mener une politique anti-anticyclique. Il demande donc le rejet de cet amendement.

M. Olivier Blanc a été un peu interpellé par un propos de M. Pierre Rochat qui disait que pour couper les dépenses on pouvait augmenter les dépenses. Alors si le but c'est de ramener la marge d'autofinancement à zéro en augmentant les recettes, il faut le dire clairement et déposer un amendement pour augmenter les recettes fiscales. Mais il ne faut pas dire qu'il faut diminuer les recettes de 1 million pour augmenter les revenus. M. Blanc croit vraiment que cela est une politique de « gribouille ».

M. Emmanuel Gétaz a été une fois à Las Vegas et a assisté à un magnifique numéro de prestidigitation, il y avait des voitures qui apparaissaient et qui disparaissaient. Ce soir on est dans un casino et il est ébahi par le numéro de prestidigitation de M. Pierre Rochat.

M. Gétaz trouve que s'il y avait des chiffres précis et des choses aussi évidentes, alors il fallait le faire dans le cadre de la commission. Pourquoi cela arrive ce soir comme un numéro de magie ? Il n'arrive pas à croire à cette manière de gérer le budget communal.

Par ailleurs, il aimerait faire une autre remarque concernant le début de l'intervention de M. Rochat, qui dit que : « 1,5% n'importe quel chef d'entreprise peut y arriver ». Peut-être bien, c'est vrai, pas toujours mais peut-être bien souvent, mais pour autant qu'un chef d'entreprise ait la maîtrise du 100% de ses dépenses et recettes et de sa gestion. Or l'on sait que l'on est, dans une certaine mesure et elle n'est pas moindre, une succursale du canton.

On a, à peu près, 70% du budget, sauf erreur, qui est très difficilement contestable ou malléable puisqu'il est lié à des règles, des déterminations d'ordre cantonal. Donc il faut être assez clair là-dessus, si on demande 1,5%, M. Gétaz respecte l'idée, mais 1,5% de l'ensemble du budget cela ne peut pas être réparti sur l'ensemble du budget. Donc en gros c'est par une règle de 3 à 4,5% de réduction sur la part dont on a réellement la maîtrise.

M. Gétaz préférerait qu'à ce moment-là on soit clair sur les chiffres, parce que là aussi on est un petit peu à Las Vegas.

M. Pierre Rochat déclare que le fait qu'il mène une politique de « gribouille », c'est certain que ceux qui ont été à côté de lui en commission au Conseil communal, quand ils voient les gribouillis qu'il fait dans les séances seront à peu près convaincus qu'il est probablement juste capable de mener une politique de « gribouille ». Mais cela ne le gêne pas, il est à l'aise avec ses notes (plaisanteries).

Cela dit, on est d'accord qu'au niveau du budget, la commission des finances a fait un certain travail, et sincèrement M. Rochat ne voulait pas s'étaler, porter un jugement sur ce qu'elle avait fait, mais il trouve quand même que c'est un peu léger. M. Mark l'a dit très clairement, par rapport à un certain nombre de positions, on n'a pas été au fond des choses.

M. Rochat a clairement dit que la Municipalité devait présenter un budget équilibré au plan du financement. Et pour équilibrer un budget au plan du financement, il faut effectivement analyser les charges pour voir si elles sont justes, au besoin si elles ne sont pas justement évaluées, il faut les diminuer avec des décisions. Il faut aussi analyser les recettes avec circonspection, et M. Rochat estime que cela n'a pas été fait, parce que l'on peut voir une évolution avec un certain nombre de projections et il ne faut pas forcément décider d'augmentation de recettes. Il faut adapter ce budget.

Ce qui agace M. Rochat, et il le répète ici, c'est d'avoir un budget déficitaire à faire pleurer, et ensuite on se pavane, les pouces dans le gilet au mois de juin, pour dire que l'on a fait d'excellents résultats et que c'est de la bonne gestion.

Il faut être réaliste et ce budget n'est pas un budget pragmatique, ce n'est pas un budget réaliste, il doit être repris et M. Rochat invite à soutenir cet amendement de Fr. 1'500'000.-, qui est un amendement de correction.

M. Ludwig Lemmenmeier comprend tout à fait le message de M. Pierre Rochat, parce que lorsque l'on se trouve dans une phase de crise, on s'adapte tout simplement. Lorsque l'on a moins dans le portemonnaie on s'adapte et on dépense moins. Et lorsque l'on fait la prévision d'un budget qui est déficitaire au départ et qui devient après bénéficiaire, M. Lemmenmeier se pose la question de savoir si cela se prévoit, car les cycles économiques reviennent tout le temps et cela se maîtrise aussi.

M. le Syndic Pierre Salvi commence par remercier celles et ceux qui ont pris part de façon active à la construction de ce budget tel qu'il est présenté aujourd'hui, au travail important qu'a fourni la commission des finances mais également à l'ensemble des services qui ont dû répondre à un grand nombre de questions, sans parler du travail qu'elles ont dû faire avant que le projet de budget soit déposé devant le Conseil communal.

On est dans une situation tout à fait particulière et M. le Syndic Pierre Salvi n'a absolument pas l'ambition de répondre à toutes les interventions, mais il espère éclairer la décision qui sera prise au sujet de cet amendement.

Tout d'abord, en ce qui concerne le fait d'appréhender les recettes. Il y a les recettes que l'on maîtrise, celles directement reliées au revenu du patrimoine foncier par exemple, ou immobilier. Il y a celles que l'on maîtrise partiellement, c'est tout ce qui relève des dividendes que l'on reçoit sur les différentes obligations et actions qui sont placées, mais quand il dit relativement, on peut voir que dans les comptes on a multiplié par 10 le dividende qui était projeté pour cette société qui accueille le Conseil communal ce soir, passant d'environ Fr. 600'000.- à Fr. 6'000'000.-, mais rien indique qu'il y aura pour 2010, 3 millions, 2 millions 1 million, zéro, cela va dépendre évidemment de la volonté de l'actionnaire principal.

En plus, s'agissant des recettes, le plus important c'est l'absence d'informations significatives de la part de l'Etat, qui permettent de travailler à la construction des recettes de la commune de Montreux. On paie plusieurs centaines de milliers de francs par année en tant que contribuable pour que l'Etat gère la perception fiscale.

On ne reçoit que des poncifs, des généralités. On devrait en fait travailler dans la définition des recettes comme si l'on était n'importe quelle commune du canton, simplement une fraction du canton. Cela n'est pas possible, on ne peut pas travailler ainsi. Donc on fait nos propres projections.

On sait que ces dernières années, cela a été relevé très justement, que s'agissant des recettes fiscales, sans parler des recettes aléatoires sur lesquelles on n'a évidemment pas de maîtrise, on a eu tendance à sous-estimer la croissance et les retombées qui accompagnaient la croissance.

M. le Syndic Pierre Salvi se souvient, dans le cycle conjoncturel précédent qui était défavorable, on n'avait pas vu ou pas su anticiper la péjoration des recettes qui était liée au revers conjoncturel. M. Pierre Rochat a raison de dire que l'on est prudent dans la détermination des recettes, parce que l'on veut être sincère dans le projet que l'on présente, mais en même temps, ce que l'on espère c'est que le Conseil communal comprenne que l'on tente de le faire au plus près de notre conscience.

Et si par hypothèse l'on s'est trompé dans les recettes, c'est tant mieux, car il aurait été beaucoup plus simple que l'on se dise : « Finalement il faut trouver 3 ou 4 millions dans les recettes et ensuite trouver un argument pour paraître crédible dans cette démarche et le Conseil communal l'avalera ».

On a voulu être honnête, on a procédé de la même façon que les années passées dans la détermination des recettes.

Maintenant un point très important, on a presque l'équivalent d'une année de fonctionnement du budget communal en trésorerie, en liquidités, à disposition. On a en termes d'actifs réalisables pratiquement 1 fois et demi le budget de la commune. On a une santé financière éclatante qui fait que l'on n'a pas de dettes, contrairement à la plupart des communes et des collectivités que l'on connaît. Il faut en être fier.

On peut ainsi au travers de cette crise prendre le risque de dépenser plus que ce que l'on reçoit pour poursuivre dans la délivrance des prestations que l'on décide d'attribuer, de donner aux habitants, respectivement celles que le canton décide de donner et c'est ainsi que M. le Syndic Pierre Salvi profite de dire qu'entre 80 et 90% de la croissance des charges est explicable simplement par le report des charges sur lesquelles on n'a pas de prise et qui sont décidées par le canton.

A cet égard il rejoint bien M. Olivier Blanc, qui dit que l'on est finalement une succursale du canton, alors M. Salvi se défendra jusqu'à son dernier souffle pour ne pas l'affirmer trop longtemps, mais enfin cela en donne l'impression.

Il ne faut pas oublier que dans ce budget on a, pour beaucoup d'aspects, des tâches légales, que l'on doit remplir en terme de délivrances d'autorisations, d'attestations, etc., sur lesquelles on n'a pas de prise et que par ailleurs, on a également, au sujet des tâches, beaucoup de décisions qui sont imposées par des tiers.

Enfin le dernier point, il faut rejeter l'amendement. Ou bien le Conseil communal dit qu'il faut couper dans ce secteur ou bien dans cet autre, et les choses sont ainsi claires pour la Municipalité. Parce que si le Conseil communal dit à la Municipalité d'enlever environ Fr. 1'780'000.- et de se débrouiller pour compenser cela, soit par des recettes nouvelles ou par des charges, cela voudra dire que le Conseil communal aura l'impression d'avoir donné un signal politique à la Municipalité. Mais finalement le Conseil communal dit à la Municipalité de se débrouiller et de couper où elle veut, et M. le Syndic Pierre Salvi promet que la Municipalité va couper là où elle veut, mais cela va être d'abord où elle peut, en fonction des obligations. C'est pourquoi il invite le Conseil communal à refuser cet amendement et l'en remercie.

M. le Président met donc cet amendement au vote et auparavant il en rappelle la teneur :

« Réduire la masse des dépenses de 1,5% de manière ciblée, afin d'obtenir un montant d'autofinancement nul en 2010 ».

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement par 47 NON, 35 OUI et quelques abstentions.

M. le Président passe à la discussion chapitre par chapitre et demande à celles et ceux qui veulent s'exprimer d'être attentifs.

Chapitre 1, « Administration générale », pages 1 à 6

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 2, « Service et personnel », pages 7 et 8

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3, « Economie, Culture et Tourisme », page 9 à 18

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger a une question au sujet du compte 3653, à propos de la subvention du NED. C'est une question qui avait déjà été posée à la commission des finances. M. Staeger avait demandé pourquoi la subvention avait été réduite de Fr. 95'000.- à Fr. 80'000.-.

Suite à la situation assez problématique du NED la question avait été transformée ainsi : « Pourquoi la subvention n'a pas été supprimée ? » puisqu'il était prévu à l'époque la cessation des activités du NED. Et maintenant on a reçu un préavis qui laisse augurer peut-être un dénouement plus positif pour le NED, raison pour laquelle M. Staeger demande pourquoi dans ce cas on ne la laisserait pas à Fr. 95'000.-.

M. le Municipal Laurent Wehrli, en espérant ne pas faire de grandes joutes oratoires, tient d'abord à préciser, à l'intention de M. Manzini, que ce n'est pas Laurent Wehrli qui s'exprime mais que c'est bien au nom de la Municipalité, y compris sur les éléments qu'il mentionnait tout à l'heure, et il en est de même pour répondre à M. Staeger.

En l'occurrence les Fr. 95'000.- tiennent compte de la subvention votée par le Conseil communal d'un montant de Fr. 80'000.- pour le NED et en plus, pour l'anniversaire des 15 ans qui a eu lieu cette année, une subvention spéciale 15 ans qui a été portée à Fr. 15'000.- après négociation et discussion avec les organisateurs.

C'est pour cette raison que cette année le montant de Fr. 95'000.- était particulier, et tout à fait propre à l'année anniversaire et aux manifestations spéciales, il y avait eu deux week-ends complets avec plusieurs groupes qui étaient venus notamment de l'étranger ce qui occasionnait des frais supplémentaire parfaitement justifiés pour fêter l'anniversaire de cette structure.

Le montant de Fr. 80'000.-, comme il a eu l'occasion de le dire à la commission des finances, la Municipalité propose de le maintenir puisqu'il y a de l'espoir.

En effet, suivant les décisions qui seront prises d'ici le prochain Conseil communal, l'espoir c'est qu'en 2010 le NED puisse continuer son activité telle qu'on la connaît aujourd'hui, puisqu'il y aura toute une procédure de plan directeur qui prendra toute l'année et même plus.

M. le Municipal Laurent Wehrli rappelle, à toutes fins utiles, que le budget n'est pas une obligation de dépenser mais une autorisation de dépenser et que bien évidemment si le Conseil communal devait refuser l'idée d'acheter la parcelle Held, donc qu'au premier janvier cette parcelle soit toujours propriété de la BCV et donc que le NED ne puisse plus fonctionner au 31 janvier, bien entendu qu'il n'y aura pas les Fr. 80'000.- dépensés puisqu'à ce moment-là la situation sera différente.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention :

« M. le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

J'ai un amendement pour remettre la subvention de Fr. 60'000.- à l'Audiorama, subvention que nous avons supprimée l'année passée.

Voulons-nous être complices de la lente agonie de l'Audiorama ?

L'année dernière, nous avons privé ce musée de notre subvention de Fr. 60'000.-. Cette année, je vous demande de revenir sur cette décision et de réintroduire cette somme dans notre budget.

Alors que nous pouvions à l'époque nourrir l'illusion que le musée allait trouver une solution grâce à un déménagement ou à une autre source de financement, force est de constater aujourd'hui que la situation est désastreuse. Les conséquences pour l'image de la commune pourraient aussi être désastreuses.

Parlons tout d'abord de l'Audiorama. Il n'est pas encore mort. Certes le musée est fermé. Mais on peut encore le visiter sur rendez-vous, et la collection est toujours entretenue par des bénévoles qui continuent de se démener malgré le contexte défavorable. Ces mêmes personnes organisent des événements d'envergure de temps à autres.

Autre élément plaidant en faveur du maintien du musée : le postulat Zulauf, que nous avons accepté tout à l'heure. Nous ne pouvons pas laisser le musée disparaître avant d'avoir entre nos mains une étude démontrant si celui-ci a un avenir dans notre commune, notamment par rapport à un futur musée du Jazz. J'attire votre attention sur le fait que M. Nobs a pris position publiquement en faveur d'un musée du Jazz et d'un Audiorama sous le même toit. Son discours figure d'ailleurs sur le site audiorama.ch.

Financièrement, la fondation a perdu encore deux autres subventions qui constituent la moitié de ses recettes. Malgré tout, la passion est la plus forte ; les bénévoles de l'association se battent pour maintenir leur institution en vie.

Cependant, les prochaines mesures qu'ils pourraient être contraints de prendre auraient pour conséquence la dispersion de la collection. Si des ventes aux enchères ont déjà été organisées, la fondation n'a pas encore dû se séparer d'objets de grandes valeurs.

Les prochaines échéances seront cependant différentes : désormais, il faudra vendre des objets appartenant au cœur même de la collection, qui perdra dès lors un peu de sa valeur intrinsèque.

Notre commune souhaite-t-elle voir son nom associé à ce désastre ? Car il s'agit bien de parler de l'intérêt de la commune maintenant. Voulons-nous entendre dire que la commune a provoqué la dispersion voire la disparition d'une collection unique, constitutive du patrimoine cantonal ? Il est clair que l'image de Montreux en prendrait un méchant coup.

Montreux, commune riche.

Montreux et ses revenus exceptionnels.

Montreux, cité prospère qui laisse mourir un de ses seuls musées.

Même si d'autres ont laissé tomber cette institution – arguant d'ailleurs du manque de soutien de la commune siège – nous serons considérés comme les seuls coupables d'un éventuel fiasco. Voulons-nous prendre le risque de ternir à ce point l'image de notre commune pour une somme aussi dérisoire à l'échelle de notre budget ?

J'espère que nous serons une majorité à accepter cet amendement. Il serait fâcheux que le nom prestigieux de Montreux soit estampillé du label peu enviable de « commune tueuse de musées » ou « collectivité publique fossoyeuse de culture ». Je vous invite à accepter le rétablissement de cette somme modique. Il en va de l'image et de l'honneur de notre commune ».

M. le Président met en discussion cet amendement.

M. Emmanuel Gétaz déclare que cette collection a une valeur mais une valeur qui a trait au patrimoine national, il faut trouver une solution nationale. Il existe des musées qui sont très proches ou qui sont même probablement intéressés par cette collection. M. Gétaz s'étonne de l'acharnement invraisemblable des gens qui sont par ailleurs très sympathiques, qui font un travail incroyable d'entretien, il faut qu'ils aillent voir ces musées, qu'ils négocient la cession de cette collection de manière qu'elle enrichisse un musée existant plutôt que de croire indéfiniment que l'on va recréer un musée comme cela ici. Cette collection est largement incomplète évidemment aujourd'hui, puisqu'elle n'a pas toutes les machines, tous les objets et la technologie de l'audiovisuelle récents.

Il faut qu'elle aille enrichir un musée existant, il y en a en Suisse, et M. Gétaz trouve que maintenant le message qu'il faut transmettre, et il invite à refuser cet amendement, c'est qu'il faut trouver le bon musée, le bon endroit qui existe déjà et on n'aura pas tué un musée, mais on aura placé au bon endroit une collection qui, à Montreux, n'attire personne. 700 visiteurs payants ce n'est pas un musée, c'est insuffisant.

M. Caleb Walther est plutôt de l'avis de M. Emmanuel Gétaz et ne croit pas que ce musée puisse changer d'avis et attirer du monde. Ce qui le gêne dans l'amendement de M. Olivier Gfeller est de savoir à quoi correspondent ces Fr. 60'000.—.

Il a l'impression, d'après les articles qu'il a lus, que si l'on voulait maintenant tout à coup changer d'avis et commencer à sauver et à investir dans ce musée, ce serait des sommes autrement plus importantes que Fr. 60'000.-.

Il a l'impression que ces Fr. 60'000.-, si on les accepte, c'est juste pour se donner bonne conscience et pas vraiment quelque chose qui correspond à un besoin avéré.

Peut-être qu'il se trompe, mais vu les propos alarmistes, qu'il a entendus dans la presse, des personnes qui travaillaient pour ce musée, il a l'impression que ces Fr. 60'000.- ne serviront à rien.

M. Olivier Gfeller remarque que tout à l'heure M. Emmanuel Gétaz parlait d'acharnement. Lui il a aussi l'impression qu'il y a un acharnement mais de la commune contre ce musée. Alors à chacun son impression subjective sur l'acharnement.

M. Gétaz parlait d'une solution nationale à trouver et c'est justement en attendant de trouver une solution qu'il faut maintenir ce musée en vie. Parce qu'autrement la collection va être dispersée et là il n'y aura pas de solution nationale ou cantonale.

Une solution qui consisterait à enrichir un musée existant, comme M. Gétaz le mentionne, pourquoi pas, mais si l'on souhaite vraiment cette solution on risque d'être confronté à une autre solution qui engendrerait la dispersion de la collection qui irait enrichir plusieurs musées, si on ne vient pas la soutenir maintenant pour au moins qu'elle puisse se maintenir dans un état végétatif, car c'est vrai que pour le moment son activité est réduite à un minimum.

Pour reprendre ce que disait M. Walther, qui se demandait est-ce que l'on sauve vraiment le musée en rétablissant cette subvention ? M. Gfeller ne pense pas qu'on puisse garantir le sauver en rétablissant cette subvention, mais on évite de lui donner le coup de grâce qui provoquerait la dispersion de la collection. Et c'est cela qu'il faut sauver, le maintien de l'unité de cette collection en attendant de trouver une solution.

Il a été demandé de trouver une solution à travers le postulat de M. Zulauf qui demande une étude et c'est dans ce sens-là qu'il faut aller et en attendant M. Gfeller propose de rétablir cette subvention.

La discussion continue.

M. le Syndic Pierre Salvi aimerait simplement évoquer le fait que pendant au moins 10 ans on a tenté d'adopter des stratégies pluriannuelles qui devaient satisfaire à certains objectifs d'activité, mais également de financement. En vain ! Aujourd'hui le seul résultat que l'on a, malgré les appuis que l'on a aussi donnés, en entreprenant des démarches auprès du canton, auprès de la Confédération, le seul résultat c'est zéro. C'est pire que zéro, c'est environ moins 200'000.- maintenant. Ceux qui sont les premiers intéressés comme par exemple la SSR n'y accordent plus aucune importance.

M. le Syndic Pierre Salvi, en réponse à M. Olivier Gfeller qui d'une façon honorable, l'a traité avec l'humour qui le caractérise, de tueur et de fossoyeur de la culture, se permet de dire que, en fait, il a le sentiment qu'à Montreux on peut être fier du soutien apporté à tant de formes culturelles, ces formes n'étant d'ailleurs pas seulement l'expression artistique que l'on connaît d'habitude, mais elle peut prendre des formes tellement multiples.

Ceci étant M. Salvi encourage vivement à refuser cet amendement et fait part d'une conviction personnelle et pas au nom de la Municipalité, c'est que la seule façon de sauver ces collections, pour qu'elles restent en Suisse, et pas en mains privées mais en mains publiques et accessibles pour le public, c'est que l'Audiorama cesse de s'occuper de ces collections.

Parce que s'il continue, il va vendre ces pièces maîtresses, si ce n'est pas demain ce sera dans 3 mois et finalement il aura perdu toute sa raison d'exister.

M le Syndic Pierre Salvi encourage de manière publique et profite de cette tribune pour que l'Audiorama entreprenne toutes démarches utiles pour se rapprocher avec les grands musées nationaux qui eux ont les moyens financiers.

Mme Jocelyne Bouquet aimerait quand même dire que la commune de Montreux n'a pas à avoir honte « d'enterrer » l'Audiorama, parce que ces dernières années elle n'a pas subventionné à raison de Fr. 60'000.- par an, mais si l'on tient compte de la valeur locative du bâtiment qu'il occupe, et avec le peu de visiteurs qu'il y a par année, la commune a subventionné chaque visiteur, en prenant un chiffre moyen de 800 visiteurs, à raison de Fr. 425.- par an.

Donc cela veut dire que c'est le prix que chaque visiteur aurait dû payer si la commune de Montreux n'avait rien donné pour soutenir ce musée.

Mme Bouquet ne comprend pas qu'il n'ait pas approché un musée comme le Musée national de la communication à Berne, qui reçoit plus de 87'000 visiteurs par année, qui au départ était le Musée dit des PTT, mais qui est effectivement un musée qui s'intéresse à toutes communications puisque les « PTT » étaient la communication par voie de courrier et par voie du téléphone. C'est donc une piste qui devrait être suivie, mais Fr. 60'000.- ne vont rien changer.

M. Olivier Gfeller tient à préciser que c'est la collection qui est à sauver, plus que le musée. C'est cette responsabilité que l'on a.

Quant à dire tueur de musée ou fossoyeur de musée, M. Gfeller ne visait pas particulièrement M. Le Syndic Pierre Salvi, qui l'a un peu trop pris pour lui, mais en tout cas on serait tueur et fossoyeur d'une collection. Et cela est beaucoup plus grave.

M. le Président met au vote l'amendement et il en redonne lecture :

« De rajouter une subvention de Fr 60'000.- pour l'Audiorama ».

Le Conseil communal de Montreux refuse cet amendement avec quelques abstentions et plusieurs avis contraires.

La parole n'est plus demandée

Chapitre 4, « Finances », pages 19 à 26

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5, « Domaines et bâtiments », pages 27 à 48

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6, « Travaux Publics », pages 49 à 52

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7, « Urbanisme », pages 53 et 54

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 8, « Voirie et Espaces Verts », pages 55 à 64

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 9, « Instruction publique et Cultes », pages 65 à 74

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 10, « Police / SDIS / ORPC », pages 75 à 82

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 11, « Sécurité sociale », pages 83 à 90

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Chapitre 12, « Services Industriels », page 91 et 92

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Tableau des charges par nature, page 95

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Tableau des revenus par nature, page 96

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

M. le Président clôt la discussion et prie M. Grégoire Furrer, Président-rapporteur de la commission, de lire les conclusions non amendées :

CONCLUSIONS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, c'est à l'unanimité moins 2 abstentions que la commission des finances vous propose de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 29/2009 du 30 octobre 2009 sur le projet de budget communal ordinaire 2010,

Ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier ce budget,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver le budget de la Commune de Montreux pour 2010.

Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions avec plusieurs avis contraires et plusieurs abstentions.

8.12. sur le projet budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (30/2009) (rapp. : M. Denis Golaz) ;

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Denis Golaz, Président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 30/2009 du 9 octobre 2009 sur le budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

Vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget 2010 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.13. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif sur de Fr. 1'533'000.00 pour financer l'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez3 », située sur le territoire de la Commune de Noville (31/2009) (rapp. : M. Patrick Aubort) ;

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Patrick Aubort, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

A l'issue de la séance, votre commission est passée au vote, et c'est à l'unanimité qu'elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis no 31/2009 de la Municipalité du 30 octobre 2009 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'533'000.00 pour financer l'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez3 », située sur le territoire de la Commune de Noville,

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de l'ancienne décharge des « Saviez3 » ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'533'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales (à hauteur de 80%) et de la participation des 8 Communes concernées ;
3. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir ce crédit par les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

- 8.14. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 343'000.00 pour couvrir les frais liés à la réalisation de la 1^{ère} étape des travaux d'assainissement de la Baye de Clarens en zone urbaine (32/2009) (rapp. : M. Olivier Gfeller).**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Heinz Schoeneich fait remarquer qu'il s'agit bien du préavis No 32/2009, et non 28/2009 comme indiqué sur la 1^{ère} page du rapport.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller, Président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 32/2009 de la Municipalité du 20 octobre 2009 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 343'000.00 pour couvrir les frais liés à la réalisation de la 1^{ère} étape des travaux d'assainissement de la Baye de Clarens en zone urbaine,

Ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la réalisation de la 1^{ère} étape des travaux d'assainissement de la Baye de Clarens en zone urbaine, découlant du concept de sécurité ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 343'000.00 TTC au maximum, sous réserve des subventions cantonales et fédérales ;
3. de couvrir ce montant par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tout acte ou convention en rapport avec cette opération.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

9. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

9.10. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 8'994'000.00 pour l'étude et la construction de deux terrains de football en gazon synthétique, de vestiaires et d'une buvette sur le site de la Tronchenaz à Villeneuve (34/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : lundi 11 janvier 2010 à 18 h. 00)

La discussion est ouverte.

M. Ludwig Lemmenmeier déclare que lorsqu'il a vu ce préavis il ne lui a pas fallu dix minutes pour être sidéré de ce qu'il voyait concernant les chiffres, soit la création de ces structures pour un montant d'environ Fr. 9'000'000.00. Honnêtement il ne comprend pas que l'on puisse arriver à un tel montant. Quand il a lu plus en détail, il a commencé à comprendre que ce qui est proposé au Conseil communal c'est le top du luxe.

A sa connaissance Montreux n'a pas un club qui joue vraiment au top. Il a de la peine à comprendre, mais il pense que la Municipalité lui répondra à ce niveau, comment cela se fait que la commune de Montreux doit participer à 70% du financement lorsque l'on a un stade et une infrastructure ici à Montreux et que Villeneuve qui accueille les clubs de Montreux participe à 30 %. Il pense recevoir des explications.

La dernière remarque qu'il tient à faire, c'est que l'on va construire des terrains en gazon synthétique et dans le préavis il ne voit aucune notion du danger des blessures par rapport à cette surface. Il est noté dans le préavis que les acteurs ont été consultés. Mais M. Lemmenmeier peut garantir et assurer que ceux qui jouent dessus souhaitent de moins en moins jouer sur ce type de surface, parce que justement c'est beaucoup plus dangereux et la formation des jeunes va se faire sur une surface qui est plus que dangereuse et il n'y a aucune mention du danger de blessures dans ce préavis.

M. Eric Walther a rencontré aujourd'hui, à Lausanne, de manière fortuite, M. Imhof, Chef du service des sports, et il lui a posé ces questions par rapport au synthétique notamment. M. Imhof lui a dit qu'à son avis il n'y avait aucun risque supérieur sur un terrain synthétique que sur un terrain en herbe. On a la possibilité d'utiliser beaucoup plus ce terrain car il est moins vite dégradable et que c'est la solution d'avenir pour les terrains de football.

M. Daniel Manzini croit que le synthétique c'est la bonne solution. Il faut accepter que dans nos contrées, depuis le mois d'octobre et jusqu'à début mars, il est pratiquement impossible d'utiliser les terrains de football si l'on n'a pas du synthétique. Il pense que c'est donc une très bonne chose.

Mais pour revenir aux propos de M. Lemmenmeier, par rapport au luxe, il est vrai que cela a quand même interpellé M. Manzini d'imaginer que l'on doit mettre Fr. 3'000'000.00 pour six vestiaires.

Le terrain n'étant pas payé puisqu'il est mis à disposition, il lui semble que la commission doit s'interroger sur par exemple les Fr. 900'000.00 des travaux de maçonnerie. M. Manzini a toujours eu le sentiment que lorsque l'on faisait des aménagements publics, pour la commune de Montreux, il fallait que cela soit vraiment très luxueux, ou en tout cas sécurisé. Il croit qu'il a fréquenté assez longtemps les vestiaires du stade de la Saussaz, pour avoir constaté qu'il y a peu ou pas de dégradations, en définitive il y a six vestiaires là-bas et il pense que l'on peut imaginer de diminuer les coûts uniquement pour les vestiaires.

On peut se poser effectivement la question en ce qui concerne le site. Est-ce que pour le site la meilleure solution est Villeneuve ou ne devrait-on pas imaginer de centraliser peut-être l'ensemble des terrains de football du côté de la Saussaz ? Lors de la séance de groupe, lundi soir, mais il pense que ce sera des questions à poser lors de la commission, il s'est avéré que dans le plan directeur, sauf erreur, la zone de la Saussaz, aux alentours du terrain synthétique qui existe aujourd'hui, avait été dévolue en zone d'utilité publique.

On peut donc se poser la question si, en définitive, ce ne serait pas la meilleure des solutions que de rassembler l'ensemble des terrains de football sur un même site comme on a toujours décidé que s'il y avait 6 courts de tennis il fallait les mettre au même endroit parce que cela ne fait qu'une buvette, qu'un vestiaire et cela ne fait qu'un concierge qui surveille en même temps les 6 terrains plutôt que d'en avoir deux d'un côté et deux de l'autre.

Parce qu'effectivement quand l'on regarde les coûts d'utilisation ou d'entretien, on va multiplier par deux les heures de conciergerie, cela paraît tout à fait évident. M. Manzini n'est pas opposé aux terrains de football, néanmoins il faut avoir un regard critique, notamment sur le coût, sur la qualité des travaux qui vont être menés, sur le site et sur les coûts de fonctionnement.

M. Stéphane Barbey donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais vous transmettre le point de vue du groupe des Verts dans sa majorité.

Mettre à disposition des terrains de football pour l'entraînement de notre jeunesse et des joueurs de football est nécessaire.

Or, le projet de construction de l'hôpital Riviera entraîne la suppression des terrains existants appartenant à la commune de Montreux.

La solution qui consiste à participer à la création de terrains de football sur la commune de Villeneuve pour compenser cette suppression est tout à fait acceptable pour les Verts.

Nous nous réjouissons de la collaboration entre notre commune et la commune de Villeneuve sur la base d'une convention gagnant-gagnant, soit pour notre commune de pouvoir mettre à disposition des terrains de football que son territoire permet extrêmement difficilement de faire et pour la commune de Villeneuve d'avoir le soutien de sa grande sœur de la Riviera pour accomplir l'une de ses tâches en faveur du sport.

Nous sommes cependant surpris du montant très important des travaux et nous prions la commission d'examiner la question du coût avec une très grande attention.

La conception du projet est tout à fait acceptable, bien que nous nous interroguions sur le bien-fondé de ne retenir que des pelouses en synthétique. Là aussi, nous demandons à la commission de se pencher sur cette question.

Nous remercions la Municipalité pour cette initiative ».

M. Christian Bécherraz précise que ce n'est pas la construction de nouveaux terrains de football. On supprime trois terrains à Rennaz et on rénove les deux terrains de Villeneuve. Il n'y aura pas plus de terrains, il y en aura moins. Il faut aussi tenir compte de ça ainsi que du coût.

M. Bécherraz se rappelle que dans le PGA on avait réservé la zone de la Saussaz en utilité publique, pour mettre tous ces terrains dans la même région. Il ne voit pas pourquoi on rénoverait des terrains à Villeneuve quand il estime qu'une étude devrait être faite pour la Saussaz.

M. Yanick Hess revient sur les propos de M. Lemmenmeier et de M. Walther qui l'a rappelé, le choix du synthétique est une bonne option. On le constate par exemple dans les villes de Neuchâtel, Zürich et Berne, on peut avoir une très bonne rentabilité avec les nouvelles générations de synthétique, et au niveau de la santé, il ne pense pas que cela soit un problème, On aurait même pu se poser cette question lors de la réfection du terrain de Chailly, on en aurait ainsi plus l'utilisation.

Par contre, il est quand même surpris de voir que Montreux a participé, à une certaine hauteur, au financement interrégional, et en retouche un petit peu mais c'est vraiment moindre. Il y a peut-être encore d'autres pistes à explorer par rapport au fonds du sport ou autre, mais il est vrai que l'ardoise est encore lourde.

M. le Président pense que la commission aura du travail à faire pour étudier ce préavis et la remercie du rapport qu'elle rendra.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence Socialiste : M. Michel Zulauf

Membres : Mmes Madeleine Müller, Claire-Lise Gudet, MM. Yann Krebs, Jean-Pierre Schmid, Grégoire Furrer, Christian Bécherraz, Alain Melly, Edgar Schneider.

9.11. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 4'383'000.00 pour couvrir les frais liés à la requalification de l'espace public, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux et le renouvellement de l'arborisation des avenues Eugène-Rambert et de Belmont à Clarens/Montreux (tronçon compris entre le chemin de Clarenjaux et le carrefour avec la rue de l'Ancien-Stand) (35/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : mardi 5 janvier 2010 à 18 h. 00).

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vais intervenir très brièvement, mais je pense que c'est très important pour la commission d'avoir cette information.

Voilà un préavis attendu, espéré, annoncé, et je crois qu'une majorité d'entre-nous ne va pas remettre en cause l'intérêt de remettre en état ce secteur de route.

Cependant il y a quelque chose qui est bien curieux. On voit que la Municipalité s'est penchée avec attention sur ce projet, qu'il y a eu des pesées d'intérêt à faire, mais ce qui est curieux c'est que les gabarits sont clairement réalisés pour une zone 30.

On nous parle par exemple de la largeur qui est à la norme zone 30. On nous dit qu'il n'y a pas besoin de piste cyclable parce que cela correspond à une zone 30, tout est fait pour une zone 30, sauf qu'il n'y a pas de zone 30.

Et je crois que c'est là le problème de ce préavis en l'état, c'est qu'il est fait pour une zone 30 et que celle-là on nous la promet, peut-être, le jour où il y aura un « axe nord », parce que dans le plan directeur communal on dit qu'il y a une zone 30 mais c'est lié à « l'axe nord ».

Alors les Verts ne font pas cette lecture. Dans le plan directeur communal, selon nous, on nous parle d'une zone 30 qui est indépendante de l'axe nord, ce qui est assez naturel parce je ne vois pas en quoi les deux projets sont directement liés.

Donc je crois que ce projet deviendrait tout à fait acceptable et même bon, accompagné d'une zone 30, c'est pour cela que les Verts, en commission, proposeront un amendement dans ce sens.

Je vous remercie ».

M. Daniel Manzini a juste une remarque pour les personnes qui vont travailler dans cette commission, c'est par rapport à la largeur.

Aujourd'hui il fréquente tous les jours l'avenue des Colondalles, et il est vrai que c'était une option que M. Doriot avait prise en disant : « On rétrécit un peu la largeur de la route pour créer de la sécurité ».

On se souvient que M. Wolfgang Martz avait dit : « Voilà la nouvelle rue des carrossiers », et M. Manzini est convaincu que c'est la nouvelle rue des carrossiers. Les montreusiens savent que c'est pratiquement impossible de croiser lorsqu'il y a des voitures en stationnement et qu'il y a une voiture qui vient en face. Par contre, les braves fribourgeois, ceux qui viennent au Marché de Noël, eux ils n'ont rien compris.

Il est vrai que pour les utilisateurs de cette rue des Colondalles, c'est quand même devenu quelque chose de terriblement dangereux et inquiétant. Alors M. Manzini se dit, par rapport à ce qui est marqué ici, qu'on sera limité à 5,6m au lieu des 6m, donc il aimerait que la commission fasse cette réflexion.

Il est favorable à ce que l'on limite la vitesse sur cette route et à ce quelle soit le plus sûre possible, il se réjouit que les derniers malades puissent utiliser cette route sans les nids-de-poule qui existent actuellement, avant que l'hôpital ne parte, mais évitons de répéter l'aménagement qu'il trouve vraiment mauvais.

Parce que le trottoir de l'avenue des Colondalles est trop petit, on ne passe pratiquement pas avec une poussette une fois qu'il y a les potelets et les voitures qui sont un petit peu mal parquées, et la largeur de la route est aussi trop petite.

On ne peut pas tout avoir, il faudra faire des choix, mais il faut penser que l'avenue des Colondalles aujourd'hui est une erreur et qu'il faut faire en sorte que ce préavis se transforme en quelque chose de bien.

En ce qui concerne l'aspect bon marché, M. Manzini dit bravo ! Fr. 4'500'000.00 pour faire l'avenue Rambert c'est très bon marché, pratiquement avec des vestiaires de football on refait une route !

M. Guibert disait : « On ne la refera jamais parce que cela coûte beaucoup trop cher de refaire des rues comme cela. Il faudra excaver, faire des murs de soutènement, etc. ».

Main non, avec Fr. 4'500'000.00, on refait l'avenue Rambert, c'est magnifique. Il faut continuer jusqu'au collège ce sera parfait.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence Socialiste : M. Christian Bécherraz

Membres : MM. Lionel Winkler, Bernard Gret, Edmond Chevalley, Caleb Walther, Denis Golaz, Domenico Silleri, Alexandre Staeger, Franco Meichtry.

10. RAPPORT-PREAVIS DE LA MUNICIPALITE :

- 10.1. relatif à l'achat, pour le prix de Fr. 4'000'000.- à la Banque Cantonale Vaudoise SA (BCV) des parcelles 142 et 2851, dites « ex-Held » et à la demande d'un crédit d'études de Fr. 400'000.- et réponse à la motion transformée en postulat de M. Buholzer intitulée « Sauvons le NED », à la pétition « Sauvons le NED », à la motion transformée en postulat de Mme Bouquet intitulée « Pour regrouper certains services de l'administration communale et créer un pôle socioculturel : achetons la parcelle 142 "ancienne menuiserie Held" »,**

à la motion transformée en postulat de M. Bongard intitulée « Pour l'achat de la parcelle de l'ancienne menuiserie Held située au centre de Montreux en vue d'y créer des logements subventionnés, des logements à loyers modérés et des structures à but social », au postulat de Mme Gote intitulé « Pour la création de logements subventionnés et de structures sociales sur la parcelle de l'ancienne menuiserie Held » (33/2009) (date de la 1^{ère} séance de commission : jeudi 14 janvier 2010 à 18 h. 00).

Pour commencer, M. le Président va donner la parole aux présidentes et présidents de groupe puis il ouvrira la discussion générale, puis la commission se chargera d'étudier ce préavis.

Mais avant de donner la parole aux présidentes et présidents des groupes est-ce que la Municipalité désire s'exprimer sur ce sujet ?

M. le Municipal Laurent Wehrli donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au nom donc de la Municipalité, puisque vous pouvez bien imaginer qu'un tel objet concerne plusieurs dicastères et plusieurs responsables, j'aimerais pouvoir juste préciser certains éléments, qui certes sont contenus dans le préavis, mais qui méritent sans aucun doute d'être rappelés en début de cette première discussion et qui inaugureront bien entendu toutes les discussions qui auront lieu au cours de la séance de la commission notamment.

La Municipalité est convaincue de l'aspect stratégique de ces deux parcelles, que l'on va résumer par la parcelle Held, concernant notamment son emplacement, son emplacement qui relève directement des évolutions du plan directeur cantonal, mais également du plan directeur régional, du plan directeur communal et du PGA, que vous avez voté, Mesdames et Messieurs, par la proximité de la gare, de la densification possible de l'utilisation de cette parcelle avec de multiples affectations possibles.

Dire également qu'elle est stratégique dans un certain nombre d'aspects dans les liaisons internes à la Commune, notamment les liaisons entre la partie vieille ville, la partie gare, la partie avenue des Alpes, en complément d'autres transversales, lac-montagne, que nous connaissons d'ores et déjà dans notre commune, mais qui peut encore renforcer un certain attrait à ce niveau-là, notamment par rapport à des cheminements piétonniers ou en tout cas d'accessibilité plus simple à la gare. A ce niveau-là, c'est également dans un sens stratégique, que cette parcelle est étudiée et a été étudiée.

Bien entendu, la Municipalité aurait espéré que des privés se rendent compte d'eux-mêmes de l'intérêt stratégique d'une telle parcelle et puissent eux-mêmes acheter cette parcelle, respectivement venir avec un certain nombre de perspectives, en sachant que de toute manière un plan directeur localisé, au minimum, devait être réalisé par la volonté notamment de votre Conseil, au gré de l'adoption du PGA, qui fixe que cet espace doit faire l'objet d'un plan directeur localisé, donc d'une étude complémentaire d'affectation. Et qu'à l'image de ce que nous avons pu faire, que cela soit sur les parcelles Publica ou Corbaz, on aurait pu imaginer là un certain nombre de collaborations communes avec des privés.

Mais il faut bien le reconnaître, Mesdames et Messieurs, et vous-même qui passez certainement tous les jours à côté de cette parcelle, que depuis 1997, où cette parcelle est entrée en main de la BCV par réalisation forcée, donc faillite si on peut le résumer sous cette formule-là, et bien il y a eu certes un certain nombre de personnes qui s'y sont intéressées, mais à aucun moment quelqu'un a confirmé et a acheté cette parcelle.

Donc on pourrait se dire pourquoi la commune doit le faire ? En l'occurrence, dans ce sens-là, il est clair que la Municipalité s'est rendue compte du potentiel, je le répète encore une fois, stratégique de cette parcelle et surtout dans l'évolution de certaines visions que l'on peut avoir aujourd'hui d'un véritable partenariat privé-public intéressant.

Mais pour cela il faut, vous m'avez souvent entendu le dire, tenir le couteau par le manche, à savoir que si vous voulez pouvoir conduire un certain nombre de négociations et de discussions sur un tel volume et un tel potentiel, il apparaît à la Municipalité comme stratégique, de pouvoir détenir le bien-fonds, en permettant ensuite des mises en droit de superficie ou des réalisations complémentaires. Et là l'évolution du droit de la construction suisse nous permet maintenant, depuis quelques années, plutôt quelques mois, la possibilité d'avoir des droits partiels, des droits de superficie partiels, non plus par un découpage au sol et où tout le droit de superficie verticalement, si vous me comprenez, est possible, mais par tranches de gâteau plutôt, c'est-à-dire d'avoir un bloc qui serait par exemple sur le même bien-fonds en main de la commune pour un certain nombre d'activités communales et qui ensuite pourrait être subdivisé dans un espace de deuxième galette, si je peux m'exprimer ainsi, par rapport à des privés.

Et c'est donc par rapport à toutes ces évolutions que la Municipalité a considéré qu'il était important de pouvoir initier une démarche avec la BCV, pour voir dans quelle mesure la commune pouvait se porter acquéreur du bien-fonds, non pas pour forcément réaliser tout toute seule, bien au contraire, mais de pouvoir justement gérer et conduire un partenariat privé-public permettant également, et c'est certainement un des éléments importants aussi de l'aspect stratégique d'une telle parcelle, d'accueillir des éléments propres à la commune et aux besoins communaux, mais également des besoins propres à du logement. Et je peux encore ici confirmer que la SOCIM, que vous connaissez, qui a été approchée dans un premier temps, puisque l'autre coopérative d'habitation à loyers modérés de la commune de Montreux, à savoir la CHAM, a actuellement d'autres priorités et d'autres obligations par rapport à son bâti actuel, mais que la SOCIM est intéressée à pouvoir démarrer dans un tel projet ou en tout cas pouvoir être directement associée afin de permettre un potentiel de logements à loyers modérés.

Mais je peux également vous dire que depuis que la Municipalité a eu l'occasion d'annoncer le dépôt de ce préavis, qu'un certain nombre de fonds de pensions publics et parapublics, ont déjà pris langue ou en tout cas contact, en mentionnant une forme d'intérêt pour du logement dit « normal », c'est-à-dire non pas à loyers modérés, non pas à vendre, mais du logement à mettre en location, mais à des loyers dits « normaux », qui permettrait également de compléter les éléments qui restent, cela a d'ailleurs été évoqué durant la soirée, lors de l'abord d'un autre préavis ou d'un autre rapport de commission, qui reste un élément important dans la commune de Montreux à pouvoir développer un certain nombre d'éléments sous forme de location, d'autant plus dans un emplacement aussi stratégique.

La question du prix a bien entendu été discutée et abordée au sein de la Municipalité. Je ne reviens pas sur les éléments chiffrés, vous les avez dans le préavis. Relevons qu'ici également, sans du tout le dire parce que comparaison n'est pas raison dans le sens où les choses sont différentes entre les objets et les époques auxquelles les objets sont vendus, respectivement ont pu être achetés par la commune, je crois qu'il convient quand même de garder en mémoire que le prix par m² est quand même tout à fait dans une formule intéressante, notamment en comparaison d'autres décisions que votre Conseil a prises récemment, que ce soit l'achat de la maison Ducret ou l'achat de la maison Christinat à Clarens, dont on a d'ailleurs parlé également ce soir.

Très clairement, cela ne veut pas dire pour autant, Mesdames et Messieurs, que la Municipalité considère que, en achetant, elle a tout résolu et qu'elle sait déjà tout ce qu'elle va faire. Alors vous pourriez me dire, avec raison, ou dire à la Municipalité, avec raison : « Et bien quand vous saurez, vous reviendrez et on verra à ce moment-là si c'est intéressant ».

Alors le problème que la Municipalité a eu, parce qu'elle s'est bien sûr posée cette question également, a été de se dire que c'est peut-être raté une opportunité, d'autant plus à une telle négociation de prix, par définition si vous faites un plan directeur localisé conduit par le propriétaire actuel, même si la BCV en l'occurrence n'entendait pas conduire cette opération, mais très clairement une parcelle avec un tel plan directeur localisé serait vendue bien plus cher puisque, en tout cas, le propriétaire, qui est la BCV aujourd'hui, conduisait une telle action, ferait en tout cas que les frais qu'elle a dû mettre en place pour réaliser le plan directeur localisé, elle voudrait évidemment qu'ils soient compensés et comme cela valoriserait la parcelle, il y aurait bien sûr un autre tarif et un autre prix.

Deuxièmement, il est clair que par rapport à cette notion, un plan directeur localisé, d'autant plus avec une idée de partenariat privé-public, avec un certain nombre d'affectations, vous avez pris en considération ce soir un certain nombre de postulats proposant, j'insiste sur le terme, proposant un certain nombre d'idées à placer à l'intérieur de cette parcelle ou dans ce bâtiment, cela ne veut pas dire que ce sera automatiquement cela, mais ce sont des éléments en tout cas qui nécessitent une étude, et une étude dans le détail.

Et c'est pour cela que la Municipalité a considéré qu'au vu de ces éléments stratégiques, de l'opportunité actuelle de pouvoir conduire cet achat à un tarif tout à fait intéressant, notamment en comparaison des objets que j'ai cités, mais en se donnant le temps de conduire l'étude du plan directeur localisé et par là même de l'affectation possible et donc à ce niveau-là, de pouvoir imaginer les éléments à conduire sur cette parcelle, que la Municipalité vous propose ce préavis d'achat, respectivement de crédit d'étude.

Au niveau du crédit d'étude, permettez-moi encore, en conclusion, d'évoquer un élément. Son montant est relativement important même s'il est parfaitement dans la norme pour une telle surface des éléments d'un plan directeur localisé, mais parce que bien entendu il y a tous les aspects d'affectations, que je viens d'évoquer, qui nécessitent, en tout cas pour certains, des réflexions qui doivent être poussées, en matière notamment de circulation ou de flux. Imaginons que si l'on veut qu'il y ait le NED, qu'il y ait un parking, qu'il y ait ci, qu'il y ait ça, cela occasionne bien entendu toute une analyse sur les gestions de transports et de flux.

Mais très clairement il y a un élément c'est que cette étude doit se faire sur un périmètre suffisamment élargi et ne pas se cantonner aux deux parcelles qui sont proposées à l'achat, puisque c'est un secteur tout à fait stratégique. Notamment, dans le cadre du PGA, vous avez convenu de possibilité d'utilisation des espaces sur les voies ou à proximité des voies, à la hauteur notamment du pont de la rue du Marché, et c'est bien l'ensemble de ce secteur qui doit être vu, notamment en matière de circulation, d'où la raison également de ce crédit d'étude qui doit nous permettre, qui doit permettre à cette commune de pouvoir réaliser, en partenariat privé-public, sur cette espace stratégique, un objet utile pour les prochaines générations.

Je vous remercie de votre attention et suis désolé d'avoir été trop long ».

M. le Président donne donc maintenant la parole aux présidentes et présidents des groupes.

Pour le groupe PLR, M. le Président donne la parole à Mme Karine Chevallier.

Mme Karine Chevallier donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de l'étude de ce rapport-préavis et malgré les premières explications apportées, un certain malaise c'est fait jour dans les rangs du groupe Libéral-Radical.

Ce malaise peut être appréhendé au travers de différents éléments.

Tout d'abord, pour d'aucuns, ce document pourrait refléter une certaine lassitude de la Municipalité devant les multiples problèmes engendrés par cette parcelle ce qui l'aurait conduite à décider d'y mettre un terme en l'achetant purement et simplement. Le fait que la Commune achète des terrains dans ce type de contexte, se substituant ainsi aux acteurs économiques privés n'apparaît pas très judicieux à une partie des membres du groupe Libéral-Radical.

Deuxièmement, le fait de considérer ce rapport-préavis comme une réponse aux différents postulats évoqués nous pose problème. En effet, si les conclusions étaient acceptées telles quelles, cela conduirait à des contraintes par trop importantes et empêcheraient les futurs promoteurs d'un projet ou d'un autre de laisser libre cours à leur volonté d'entreprendre. Nous espérons vivement que la commission se penchera sur les 2 points que je viens d'évoquer.

Enfin, si la commission devait aller dans le sens voulu par le préavis, nous souhaitons que le crédit d'étude permette une analyse à plus large focale des besoins tant en matière de logement, d'associations, de culture, de loisirs et autre. De ce point de vue, nous souhaitons que le périmètre de l'étude soit étendu à l'entier des domaines des exploitations ferroviaires et s'étende donc au-delà des deux parcelles 142 et 2851 qui figurent dans le préavis.

Je vous remercie de votre attention ».

Pour le groupe Socialiste, M. le Président donne la parole à Mme Irina Gote.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste est surpris de la rapidité avec laquelle la Municipalité nous a préparé ce préavis d'achat de la parcelle ex-Held. Nous n'y sommes pas habitués.

En prenant la main sur cet objet et par conséquent en achetant cette parcelle, la Municipalité résout la problématique de la sauvegarde du NED, du Skate Park et des autres sociétés et associations présentes.

Cela permettra également à la Municipalité de préparer un PDL pour ces parcelles et le fait que la Municipalité souhaite établir un partenariat public-privé, afin de garantir à ce projet un maximum de réussite, va tout à fait dans la direction du postulat que j'ai présenté.

Toutefois, j'attire l'attention des commissaires, que les soucis sécuritaires du bâtiment subsistent toujours. Alors, je demande à la Municipalité, que va-t-elle entreprendre, en devenant propriétaire de ces locaux, afin d'en sécuriser les accès, notamment en regard des standards actuels en matière de lutte contre le feu et pour les installations électriques ?

En conclusion, nous espérons que cette solution sera un soulagement pour les différentes institutions qu'accueille ce bâtiment et nous nous réjouissons que ce dossier ait trouvé une issue favorable.

Voilà un cadeau à mettre sous le sapin du NED et des autres institutions ».

Pour le groupe des Verts, M. le Président donne la parole à M. Stéphane Barbey.

M. Stéphane Barbey donne lecture de son intervention :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts est favorable à l'achat des parcelles ex-Held ; il est convaincu qu'il s'agit d'une réelle opportunité pour l'essor social, culturel et sportif de la ville de Montreux.

Il permet une rencontre judicieuse entre une friche industrielle avec des bâtiments en très piteux état et des besoins sociaux, culturels et sportif non satisfait à terme.

Les surfaces objet du projet d'achat sont situées à un endroit stratégique de notre commune en plein centre et à un nœud ferroviaire et de transport par bus, ce qui rend l'accès aisé à toutes les composantes de notre population.

Nous sommes très sensibles au fait que le NED, le Skate Park, K-dance et le centre social protestant puissent à terme bénéficier des avantages du site proposé.

Les possibilités de la surface et du volume constructible offre beaucoup de perspective de valorisation et nous souhaitons que ces perspectives, vu la maîtrise des parcelles par la commune de Montreux, aient un caractère social marqué.

Nous avons pris bonne note de la possibilité, outre la réinstallation des locataires actuels, de réserver des surfaces à des logements à loyer modéré, à un centre de rencontres et d'activités des aînés, une cantine pour les écoles publiques des alentours, une garderie, des locaux pour des activités socioculturelles diverses et pourquoi pas héberger un ou deux services communaux. Le fait que la Municipalité retienne la norme Minergie pour la future construction est un élément qui a attiré notre attention.

Le prix de vente de 4 millions nous semble tout à fait correct.

Cependant, le montant du crédit d'étude demandé suscite des questions. A notre sens, le Conseil devrait pouvoir se prononcer à un stade précoce sur l'utilisation de la parcelle, donc avant qu'un projet définitif ne soit établi. Il faudrait donc procéder par étapes. Dans un premier temps, la Municipalité devrait présenter au Conseil, sous forme de rapport ou de préavis, ses intentions quant à l'affectation de la parcelle. Il s'agirait donc d'exposer des principes. Il ne serait pas nécessaire à ce stade de disposer d'un projet définitif.

Ce n'est qu'après que le Conseil aurait accepté les intentions de la Municipalité que le Conseil voterait un crédit pour l'étude finale.

En résumé, nous pensons que cet achat est une opportunité qu'il faut saisir pour satisfaire des besoins bien réels de notre jeunesse et de notre population, à un emplacement stratégiquement idéal ».

Pour le groupe UDC, M. le Président donne la parole à M. Salvatore Giannone.

M. Salvatore Giannone donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC salue la venue de ce rapport-préavis pour des raisons qui ont notamment été évoquées par notre Municipal M. Laurent Wehrli, mais relève que pour nous il est essentiel de garder cette structure où elle est.

Un autre point important pour nous, c'est le fait de garder également nos jeunes sur le territoire communal.

Pour ces raisons, nous serons favorables lors du vote et encourageons la commission à aller dans ce sens ».

Pour le groupe Montreux Libre, M. le Président donne la parole à M. Emmanuel Gétaz.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le dépôt du préavis sur le rachat des parcelles de l'ancienne menuiserie Held représente une grande victoire du point de vue de Montreux Libre.

Malgré le scepticisme (quand ça n'était pas une franche hostilité), notre groupe a mené durant près de deux ans et à chaque séance du Conseil communal, une lutte acharnée pour obtenir le sauvetage des institutions sociales, culturelles et sportives, locataires de ce bâtiment.

Il suffit pour le vérifier de relire les interventions de Montreux Libre au Conseil communal depuis mars 2008.

Particulièrement éloquentes sont :

- La motion de Jean-Pierre Buholzer « Sauvons le NED », développée en juin 2008,
- La motion (transformée en postulat) de Jean-Pierre Buholzer demandant le rachat de ces parcelles, dont la prise en considération a été refusée en juin 2009.

Aujourd'hui, l'essentiel des arguments utilisés par la Municipalité pour acheter les parcelles Held est semblable à ceux développés par Montreux Libre tout au long des années 2008 - 2009.

Il semble donc enfin admis qu'une commune aussi riche ne peut pas laisser mourir le principal centre social, sportif et culturel pour les jeunes de Montreux.

L'indécence de la situation, alors même que la ville subventionne les activités menacées, a enfin été reconnue.

Des arguments sur la prétendue dangerosité du bâtiment ont été avancés durant près d'un an par la Municipalité pour ne pas le racheter.

Les résultats d'une expertise ont été promis au Conseil communal durant tout le premier semestre 2009, sans jamais se concrétiser.

Montreux Libre, qui était alors en possession du dossier de vente du bâtiment et des parcelles, savait que les arguments avancés étaient inexacts et que ce bâtiment ne présentait pas de risque lié à la solidité de sa construction.

En laissant la BCV instrumentaliser de manière scandaleuse l'expulsion du NED prévue en janvier prochain, la Municipalité a perdu une marge de manœuvre dans la négociation du prix de rachat.

Par ailleurs, le NED risque de subir une baisse de recettes conséquente, que la commune devra compenser dans le cadre de la subvention communale à cette institution culturelle, également soutenue par le Fonds culturel intercommunal.

Montreux Libre constate ainsi que la gestion opaque de ce dossier par la Municipalité, durant l'année 2009, a des conséquences importantes.

Mais nous voterons sans hésiter ce préavis, selon l'adage qu'il vaut mieux tard que jamais et considérant que l'objectif essentiel sera ainsi atteint.

Oui, Mesdames et Messieurs, c'est pour nous une grande victoire que d'avoir obtenu que ce rachat soit soumis au vote du Conseil communal.

Une victoire du bon sens, une victoire du cœur également.

Une victoire de la passion et de la générosité des responsables qui se sont investis pour récolter des signatures, et pour organiser le festival de soutien « Ned Forever » qui a lieu tout ce mois de décembre et en janvier.

Mais il s'agit d'une victoire d'étape et Montreux Libre propose qu'elle devienne une victoire définitive partagée par tous, tous bords politiques confondus.

Votons la victoire d'un vrai et grand projet socioculturel et sportif à développer pour notre ville.

Votons pour la victoire d'une vision de la ville ouverte vers ses jeunes habitants, mais aussi vers ses aînés.

Votons pour que cette victoire du cœur devienne un cœur battant pour toute la ville, un cœur riche d'activités culturelles, sportives, sociales, un cœur riche de rencontres et de services aux habitants.

Montreux Libre veut remercier celles et ceux qui, durant 15 ans, ont créé ce cœur.

En votant le rachat, nous permettrons à ce cœur de grandir et de battre encore plus fort.

Je vous remercie ».

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai eu une agréable surprise en découvrant ce préavis dans mon enveloppe. J'aimerais dire: *rendons à César ce qui est à César*, et même s'il vous fait parfois dresser les cheveux sur la tête, reconnaissons que sans l'entêtement de M. Buholzer à vouloir sauver le NED nous n'en serions pas là aujourd'hui!

J'attire l'attention de la commission sur 2 points:

- En votant l'achat nous voterons également sur un crédit d'étude de fr. 400'000.- et il serait souhaitable que pour ce prix, ce mandat soit accompagné d'un cahier des charges qui doit préciser, entre autres, que toutes les possibilités soient étudiées et non seulement celles que la Municipalité souhaite réaliser.
- Il se pose aussi un problème éthique. Dans le Préavis, au point 5. Partenaires, on peut lire "**La Société Coopérative immobilière de Montreux (SOCIM) a d'ores et déjà montré son intérêt, son Conseil d'administration ayant répondu favorablement à la proposition de réalisation de logements sur la partie supérieure de la parcelle Held**". Selon le Registre suisse du commerce, accessible sur Internet, j'ai pu constater qu'un membre de son Conseil d'administration est un des architectes impliqué dans l'affaire Doriot.
- Dès lors et sans préjuger des culpabilités ou non dans cette affaire, peut-on d'une part, écarter un Municipal de son mandat et d'autre part, confier un mandat

important à une société ayant dans son Conseil d'administration une autre personne impliquée dans la même affaire ».

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son intervention :

« Chers collègues,

De nombreuses interventions ont déjà eu lieu à propos de ces parcelles, que ce soit par rapport à leur utilisation actuelle ou future. Je n'y reviendrais donc pas.

Pour ma part, j'aimerais plutôt attirer votre attention sur le point 4 des conclusions, soit sur le crédit d'études de 400'000.-.

Comme mentionné dans le préavis, ces parcelles ex-HELD sont actuellement situées selon le RPA 1972 en zone à restructurer de type A.

Le PGA quant à lui prévoit cette parcelle en zone urbaine, avec une contrainte supplémentaire soit celle de réaliser une planification de détail selon l'art 25.

La maîtrise du devenir d'une quelconque portion de territoire passe par l'aménagement du territoire. Ces derniers mois, vous avez été sensibilisés à cette problématique avec le dossier du PGA.

Plutôt que de focaliser sur l'achat de ces parcelles, ce qui est absolument nécessaire, c'est bien de lancer l'étude de cette planification de détail, qui permettra d'identifier les besoins actuels et futurs des divers intervenants, puis de proposer une organisation spatiale appropriée. En effet, maintenir des activités susceptibles de générer un afflux de personnes ainsi que du bruit à proximité d'un nœud de TP et de plus en contiguïté avec des voies CFF me paraît opportun.

Toutefois, afin d'obtenir une vue d'ensemble globale de tous les paramètres, il me paraît par contre nécessaire d'**étendre le périmètre** d'étude de cette planification :

- d'une part au **domaine chemin de fer**, au moins jusqu'au garage-parc
- d'autre part, jusqu'en contiguïté avec la **zone d'utilité publique** des collègues
- voire, pourquoi ne pas même étendre le périmètre à la nouvelle zone d'utilité publique sur le domaine CFF ?

En effet, tout ce périmètre élargi n'est pas seulement à proximité de la gare, on est **dans la gare !**

Quelle formidable opportunité, que de pouvoir réfléchir au devenir de cette friche, stratégiquement si bien placée !

Il y a assez d'exemples réussis, de remodelage complet de gares, Berne ou Zurich, ou plus près de nous Pully, de taille assez comparable, où s'est implanté également un centre commercial.

Cela permettra de

- considérer la problématique du parcage et des accès, (le garage-parc au niveau des voies étant une construction provisoire) avec pourquoi pas une deuxième trémie d'accès depuis l'avenue des Alpes côté Villeneuve
- réorganiser, moderniser toute la plateforme ferroviaire (les ateliers du MOB n'étant pas non plus une construction récente)
- imaginer une galette par-dessus ce domaine ferroviaire qui fasse le lien entre le nouveau collège de Montreux-Est jusqu'aux ponts de la rue du Marché et de la rue Industrielle, avec quelques bâtiments qui en dépassent
- penser également à un centre commercial, qui pourrait concurrencer les centres en périphérie, accessibles seulement en voiture (saviez-vous que le centre Métropole 2000 à Lausanne draine 100'000 visiteurs par jour, dont 80 % se déplacent en TP ?)

Bref, osons repenser complètement le centre de Montreux, avec une vision d'avenir, car c'est un projet de société, un projet de génération.

Ce n'est qu'à l'issue d'une telle étude que se dégageront des scénarios, notamment à propos des affectations en fonction des activités prévues et donc du type de propriété le mieux adapté. Merci de votre attention ».

M. Heinz Schoeneich, en tant que Président de la commission, aimerait suggérer à tous les intervenants de ce soir de lui transmettre par e-mail leurs interventions, ce qui lui permettra de mieux préparer la séance, et il les en remercie.

M. Pierre RoCHAT, pour sa part aimerait dire toute sa reconnaissance à M. Schoeneich pour sa présentation très sereine et objective de la situation, rappelant comment se construit un tel projet, de manière à prendre tous les éléments en compte.

M. RoCHAT aimerait aussi déplorer le fait que certains claironnent victoire désormais par rapport à une situation qui n'est pas du tout acquise. Il note simplement qu'il y a encore une motion Forclaz qui traite de ces questions et que M. Forclaz entend faire des propositions sur le déplacement des activités qui se trouvent dans ce secteur.

Il y a une motion Gétaz qui à la connaissance de M. RoCHAT n'a pas été retirée donc il faut encore en parler et qui est certainement très intéressante, et qui consiste à dire : « Où est-ce que l'o pourrait placer ces différentes activités ? ».

M. RoCHAT invite, au niveau du Conseil, à rester très serein, très calme par rapport à cette évolution, ce n'est pas les grandes déclarations qui vont amener un projet cohérent. Il remercie M. Schoeneich d'avoir dit ce qu'il a dit et il faut se rappeler aussi que l'on a désormais un budget déficitaire, et que dans un contexte déficitaire il s'agit d'être plutôt attentif à cette situation.

M. le Président déclare que la commission aura un certain travail à faire et l'en remercie par avance.

La parole n'est plus demandée.

La commission suivante étudiera ce rapport-préavis :

Présidence PLR : M. Heinz Schoeneich

Membres : Mmes Irina Gote, Georgette Morisod, Maja Liew, MM. Charles Meichtry, Jean-Marc Forclaz, Michel Bongard, Daniel Manzini, Jean-Pierre Buholzer.

11. DEVELOPPEMENT DES MOTION, POSTULATS ET PROPOSITIONS SUIVANTS :

11.1 motion de M. Yanick Hess « Mise en place d'un Conseil d'établissement » ;

M. Yanick Hess donne lecture de sa motion :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Mise en place d'un Conseil d'établissement des écoles de Montreux.

Comme indiqué dans le guide de mise en œuvre de l'Eta de Vaud pour la structure des Conseils d'établissements, je demande que la Municipalité définisse un règlement y relatif ainsi que la désignation de ses membres.

Pour rappel cette structure est représentée, à part égale, par les autorités communales ou intercommunales, Le Président émane de ce groupe, les parents des élèves, les milieux concernés par la vie de l'établissement scolaire ainsi que les professionnels actifs au sein de l'établissement, dont un représentant du Conseil de Direction.

En conséquence, je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée aux considérations que je viens de développer ».

Cette motion sera transmise à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

11.2. postulat Mme Irina Gote « Des actes concrets pour la mise en place du Conseil d'établissement(s) à Montreux » ;

Mme Irina Gote donne lecture de son postulat :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

« En octobre 2006, l'introduction, dans la Loi scolaire vaudoise, du Conseil d'établissement marquait la disparition des commissions scolaires, dont les compétences avaient été peu à peu édulcorées, notamment par la mise en œuvre des décisions ETACOM.

Les commissions scolaires ne correspondant plus à l'interface souhaitée entre Etat, Communes et population locale, la Loi a donc été modifiée pour attribuer à une nouvelle instance, le Conseil d'établissement, un rôle important, celui « de concourir à l'insertion de l'établissement dans la vie locale ».

La Loi précise même que le Conseil appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission, notamment dans le domaine éducatif.

Il permet l'échange d'informations entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Sans entrer dans les détails, le Conseil d'établissement réunit en son sein des représentants des professionnels de l'école, des parents d'élèves, des associations de la société civile et du monde politique.

Les autorités communales sont chargées de la mise sur pied du (ou des) conseil(s) d'établissement(s) qui sont obligatoires mais laissent une marge de manœuvre dans leur forme et leurs activités, selon les besoins régionaux.

Mais une chose est sûre, leur fonctionnement devra être cadré dans un règlement qui doit être approuvé par l'autorité législative, donc par notre Conseil communal.

De plus, le Conseil d'établissement doit être doté d'un budget. Sa constitution doit aussi être l'objet d'un processus démocratique faisant la part belle à la communication, à la concertation et aux échanges. Les parents, par exemple, doivent être élus par leurs pairs.

Le processus de mise en place du Conseil demande du temps et une réflexion approfondie. Des dizaines de communes de ce canton ont travaillé dans ce sens. Elles ont actuellement un Conseil en fonction.

Le préavis municipal, le règlement ainsi que la constitution même du Conseil ont abouti mais il a fallu des mois voire bien plus qu'une année pour que la démarche porte ses fruits car le respect des partenaires ainsi que l'organisation territoriale de l'école n'étaient pas simples à prendre en compte.

A Montreux, où les difficultés de structuration du monde scolaire se heurtent à l'organisation actuelle et aux volontés d'évolution de plusieurs partenaires, c'est le silence radio !

Pas de communication municipale sur une éventuelle démarche envisagée !

Aucun calendrier planifié !

Rien dans les budgets qui trahisse une volonté de mettre des moyens pour lancer le travail !

Plus grave encore :

Aucun appel à une réflexion ouverte incluant les futures personnes ou instances concernées !

Certes, la date ultime de mise en place du Conseil est celle du démarrage de la nouvelle législature mais auparavant, tout le travail de préparation doit s'être déroulé dans le respect de chacune et de chacun.

Or Montreux, par son attentisme et ses tergiversations, ne prend pas le chemin d'une mise en place ouverte, sereine et participative de cette nouvelle instance.

Je demande, par la prise en considération de ce postulat, que la Municipalité communique au plus vite et clairement, ses intentions.

Je demande que la Municipalité mette en place des actes concrets et un calendrier précis des actions liées au Conseil d'établissement à Montreux.

Et je demande ainsi que ce postulat soit transmis à une commission pour étude et rapport et je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il soit traité en même temps que la motion de M. Hess ».

Ce postulat sera transmis à une commission nommée lors du prochain Conseil.

M. Le Président, propose que la motion de M. Hess et le postulat de Mme Gote soient traités par une commission unique, vu qu'il s'agit plus ou moins du même sujet.

11.3. postulat M. Patrick Aubort « Mise à disposition des infrastructures communales aux associations pendant les vacances scolaires ».

M. Patrick Aubort donne lecture de son postulat :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je retire ce titre, car j'estime, après mûre réflexion, qu'on doit prendre le problème de l'occupation des jeunes pendant leur temps libre dans son ensemble.

En effet, il me semble que depuis environ 10 ans, la commune effectue le service minimum vis-à-vis des associations. Leur rôle social est sous-estimé et il y a eu peu de suivi de leurs préoccupations. L'autorité les écoute mais ne les entend pas forcément.

Cela fait maintenant un peu plus d'une année que la Municipalité a commencé à se rendre compte de cet état de fait et est disposée, grâce au municipal des sports, à prendre quelques mesures adaptées.

Les défis pour 2010 et 2011 sont donc entre autre :

- 1 Mise en place d'un délégué aux sports
- 2 Optimisation du poste de délégué à la culture qui est maintenant déchargé du volet sportif
- 3 Intégration de tout le système « école à journée continue »
- 4 Liens ou partenariat avec animation jeunesse et son délégué à la jeunesse en tenant compte également des jeunes en rupture.
- 5 Mise à disposition des infrastructures communales hors des horaires scolaires et pendant les vacances.

Je reviendrais en début d'année prochaine avec un postulat plus complet qui posera les questions adéquates de ce que nous attendons des associations et de quelle aide elles doivent pouvoir disposer, afin qu'elles puissent être reconnues comme partenaire social à part entière. Ce postulat « Plateforme jeunesse » concernera probablement deux à trois dicastères.

Je vous remercie de votre attention ».

12. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

Il y a une réponse écrite à l'interpellation de M. Edmond Chevalley concernant les parois antibruit le long de l'autoroute.

M. Edmond Chevalley remercie la Municipalité de sa réponse.

13. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Selon le 24 heures de ce jour, le Tribunal Cantonal a débouté notre Municipalité, qui avait refusé d'accorder le permis de construire à la société actuellement propriétaire des Bosquets pour la partie amont du terrain. La Municipalité, selon nous à juste titre, tirait argument de l'éventuelle possibilité d'annuler la vente des Bosquets pour justifier sa décision.

Lors de notre séance d'octobre, suite au renvoi de M. Doriot en correctionnel, j'avais déposé une interpellation sur la situation juridique des Bosquets. Les réponses à mes questions nécessitant certains avis de droit, il avait été annoncé qu'elles ne pourraient être données pour la séance de novembre. J'aimerais donc attirer votre attention sur les faits suivants :

1. que Montreux Libre attend toujours les réponses à ces questions
2. que l'annulation doit être demandée dans un délai d'une année
3. qu'il n'est pas impossible que ce délai commence à courir déjà avant l'éventuelle condamnation définitive de M. Doriot, les faits n'étant en soi pas contestés, mais seulement leur qualification juridique
4. que même en cas d'annulation de la vente, il n'est pas certain que notre Commune puisse récupérer le terrain si ce dernier est déjà construit à ce moment-là
5. et donc qu'il est maintenant pressant de répondre à ces questions.

Nous remercions par avance la Municipalité de faire preuve de la plus grande diligence dans cette affaire.

A noter que Montreux Libre soutient la Municipalité dans sa démarche y compris si elle pense recourir au Tribunal Fédéral ».

M. Olivier Gfeller vu que sa question écrite porte là-dessus, il ne va pas la lire, mais il tient des photocopies à disposition, elle porte sur le même objet qu'a développé M. Staeger.

M. le Président remercie M. Gfeller et précise qu'elle figurera de toute façon dans le procès-verbal de cette séance.

La discussion est toujours ouverte.

M. Anthony Huys revient sur la lettre reçue de la Municipalité concernant le radar, suite à son interpellation.

Il remercie M. le Municipal Alain Feissli. Il y a eu quelques contrôles de plus à Glion, cela a bien fait son effet, ceux qui avaient le pied lourd ont un peu ralenti.

D'un autre côté, cela va recommencer à cause du changement des étudiants l'année prochaine. On a été mis au courant par la Direction de l'Ecole hôtelière, que la Municipalité a reçu également un courrier, qui appuie l'idée du radar au village.

M. Huys remercie de bien vouloir encore une fois installer des contrôles, mais l'idée du radar ne passera pas aux oubliettes.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président, Pierre-André Spahn, déclare qu'il va prendre la parole bien qu'il l'ait déjà, et donne lecture de son intervention :

« Avant de clore la séance et de passer à l'apéritif, ce que vous attendez tous avec impatience, permettez-moi de vous remercier, vous mes collègues conseillères et conseillers communaux pour tout le travail que vous avez fourni tout au long de l'année pour le bien de notre commune. Engagement par votre présence aux Conseils et pour votre travail en commission avec un merci particulier à la commission chargée de l'étude du PGA qui n'a pas ménagé ses efforts.

Merci à la Municipalité pour son engagement pour le bien de notre Commune.

Un immense merci à tous les employés communaux pour le travail qu'ils effectuent tout au long de l'année pour que l'on se sente bien à Montreux avec un merci spécial à tous ceux qui s'engagent, sans compter leurs heures, lors des différentes manifestations que nous avons la chance d'avoir sur notre territoire communal.

Je remercie également mon bureau, les huissiers et mes deux secrétaires pour leurs disponibilités sans faille !

Et pour finir, je vous souhaite, à vous tous ainsi qu'à vos familles d'excellentes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et une année 2010 riche en événement positif ainsi qu'une bonne santé. Je vous remercie pour votre attention et à tout à l'heure devant le buffet. Je clos la séance ».

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président lève la séance à 21h30.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

Pierre-André SPAHN

La secrétaire suppléante :

Charlotte CHEVALLIER